

Différences

mrap

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

N° 264 - OCT.-NOV.-DÉC. 2007 - TRIMESTRIEL



Immigration

Une politique scandaleuse



Gens du voyage

Castres, une nouvelle aire d'accueil



International

Moyen-Orient : pour une dénucléarisation



Education

Racisme hors jeu !

NOTRE DOSSIER

L'eau : un enjeu planétaire

Sommaire

Edito 3

Immigration 4

- Sans-papiers : une lutte difficile et riche d'enseignements
- Amendement ADN et « statistiques ethniques » : Le scandale de la loi Hortefeux
- ENAR : publication des rapports alternatifs
- Castres : Une nouvelle aire d'accueil pour les gens du voyage ?
- Ces bulgares dont on ne parle pas...

Dossier 9

L'eau : un enjeu planétaire

- L'or bleu
- « Décommercialiser » l'or bleu...
- Démocratisation de l'eau : l'exemple de l'Amérique latine
- Le rôle de l'eau dans la politique israélienne d'occupation de la Palestine

International 18

- Dénucléariser le Moyen Orient
- La solidarité avec les peuples du Proche Orient en danger

Antisémitisme 21

- Antisémitisme dans les pays de l'Est

Hommage 22

- Hommage à Baya Jurquet
- Antisémitisme dans les pays de l'Est

Kiosque 23

- Notre sélection

Education 24

- De Marignane à Ain Taya - 9-26 juin 2007 : un voyage pour l'amitié entre les peuples



Un jugement exemplaire

Le 19 avril 2007 les ouvriers chargés de l'entretien du cimetière militaire de Notre Dame à Ablain Saint Nazaire (Pas de Calais) - cimetière comportant de nombreuses sépultures de soldats morts pour la France pendant la première guerre mondiale - constataient que des inscriptions à caractère nazi avaient été portées sur 52 stèles ainsi que sur l'ossuaire du carré musulman de ce cimetière au moyen de bombes de peinture de couleurs rouge et noir.

Peu étonnant que de tels faits suscitèrent immédiatement une très vive émotion au sein de l'opinion publique. Les investigations des gendarmes permettaient rapidement d'identifier les auteurs présumés qui dans la soirée du 18 avril 2007 vers 23 heures ont méthodiquement tagué les tombes des mots des chiffres ou symboles à caractère incontestablement nazi.

Interrogés sur les mobiles de tels actes, ils ont exprimé des idées empreintes d'un racisme exacerbé et avouant une attirance pour le IIIème Reich. Ils se définissent comme « anti-islamistes » et admettent éprouver une haine très vive à l'égard des musulmans.

Le MRAP régional 59-62, représenté par Maître TILLIE, s'est immédiatement constitué partie civile.

Le tribunal de grande instance d'Arras, à l'audience du 9 Mai 2007, a condamné les auteurs à une peine de 2 ans d'emprisonnement dont 1 an avec sursis assorti d'un délai d'épreuve de 3 années. En outre, les intéressés ont été condamnés à payer au MRAP la somme de 1 euro symbolique à titre de dommages et intérêts et, au titre de l'article 475-1 du code de Procédure Pénale, la somme de 600 euros.



de Mouloud Aounit
Président du MRAP

Edito

Sommes-nous encore dans un Etat de droit ? Notre socle républicain n'est-il pas en train d'agoniser devant la destruction programmée et planifiée d'un nombre inquiétant de droits et de libertés fondamentales ? Cette question, plus que légitime, doit être posée devant l'acharnement obsessionnel de l'actuel gouvernement qui n'hésite pas à mettre en chantier, pour la quatrième fois en quatre ans - après les réformes de 2003 et de 2004 sur l'asile et l'immigration - une loi supplémentaire contre les immigrés qui pourrait d'ailleurs fort bien ne pas être la dernière... Une fois de plus, et une fois de trop, l'instrumentalisation politique de l'immigration rejaillit dans l'espace français. Alors que les décrets d'application de la loi du 24 juillet 2006 ne sont pas tous publiés à ce jour, une nouvelle loi visant en particulier à réduire de façon draconienne l'immigration pour motifs familiaux (mariages Français-Etrangers et regroupement familial) est sur le point d'être définitivement adoptée par le Parlement. Entre 2002 et 2006, le nombre de dossiers acceptés au titre du regroupement familial au sens strict (conjoint et enfants rejoignant un résident étranger présent en France) est pourtant déjà passé de 27.000 à 18.000, selon les statistiques de l'ANAEM citées dans le rapport du Sénat.

Ces dernières années, un pas supplémentaire a été franchi dans l'inacceptable, l'insoutenable : l'immigré, chosifié et déshumanisé, est perçu et traité comme un objectif chiffré à atteindre impérativement en matière de reconduite à la frontière. Son identité est réduite à une entité jetable, corvéable ; toute quête de droits, et notamment celui de vivre en famille, est considérée comme une prétention exorbitante, un crime.

Qu'on y prenne garde : au-delà de la cruauté inhérente à cette manière de voir, des désastres de vie et des ravages humains que cette logique génère, c'est le devenir même de l'Etat de droit et de nos droits à tous qui est en cause. En effet, l'histoire de la régression des droits nous a enseigné que les logiques du bouc émissaire, la désignation de l'autre comme ennemi intérieur, participe et prépare le terrain à la régression des droits pour tous.

Derrière cette chasse aux immigrés, c'est en creux le remodelage entier de notre société qui se profile dans la politique gouvernementale.

« Homme, veille ! » nous a enseigné Victor Hugo. Dans le climat actuel de terreur organisée, où l'immigré est devenu un ennemi fantasmagorique à traquer, rafler pour remplir des avions - charters ou non - de la honte, où l'on quadrille le territoire contre les sans papiers, où l'on décide de faire appel aux réservistes et retraités de la gendarmerie ainsi qu'aux gendarmes adjoints volontaires, comment ne pas percevoir une similitude entre un passé qu'on voulait et croyait révolu et la réalité militarisée et inquiétante d'aujourd'hui ?

« Différences »
43, bd de Magenta
75010 Paris
Tél. : 01 53 38 99 99
Fax : 01 40 40 90 98

6 € le numéro
Abonnement : 21 € (4 numéros/an)

COLLECTIF DE DIRECTION

Directeur de publication :
Mouloud Aounit
Directeur de rédaction (*) :
J.-C. Dulieu
jcd.mrap@wanadoo.fr
Responsable productions (*) :
S. Goldberg
Assistant prod./rédaction (*) :
J. Grzelczyk
Administratrice (*) :
M.-A. Butez

IMPRIMERIE
Impressions J.-M. Bordessoules
Téléphone : 05 46 59 01 32
Commission paritaire
n° 0108H82681
Dépôt légal : octobre 2007
(*) - Bénévoles

Sans-papiers :

une lutte difficile et riche d'enseignements

Par Jean-Claude Dulieu
Vice-président du MRAP

La période estivale fut marquée dans le Nord par la lutte des sans papiers : une grève de la faim déclarée le 18 juillet menée par 56 femmes et hommes.

Le Préfet de région (ex secrétaire général du Ministère de l'intérieur au temps de Sarkozy), a tenté tout au long de l'été de briser le Comité de Sans Papiers, de marginaliser le MRAP et la LDH et de rendre caduque l'accord Delarue.

Cet accord, signé en 2004 entre le Conseillé d'état, le MRAP, la LDH, la CIMADE et le CSP59 mettait fin à 13 grèves de la faim en 7 ans et permettait d'éviter le désespoir chez les sans papiers. Durant ces trois années, nos associations ont rencontré mensuellement les responsables de la préfecture afin de réexaminer les dossiers ayant subi un refus de régularisation des services préfectoraux ou de l'OFPPA.

En ce mois de juillet, après un pseudo dialogue avec certaines associations (excluant le MRAP, la LDH et le CSP), le Préfet a engagé la méthode forte. Celle-ci fut présentée par l'intéressé comme fatale, face à la soit disant radicalité des grévistes de la faim. Une méthode policière présentée comme irréversible avec arrestations, interventions dans les hôpitaux, placement en centre de rétention, reconduites à la frontière...

Le MRAP et la LDH refusant cette fatalité ont poursuivi leur action pour le dialogue soutenu par le CSP 59, les partis de gauche et de nombreuses personnalités, et ont obligé le Préfet à rouvrir le dialogue.



Prise de parole de Bernadette Hétié lors du concert lillois de septembre 2007 pour les sans-papiers.

En proposant une solution politique et humaine, nous avons brisé ce sentiment de fatalité et fait la démonstration que la méthode policière n'était pas irréversible.

Aujourd'hui, après cette lutte difficile, le CSP 59, contrairement aux souhaits du pouvoir Sarkozyen, est toujours aussi vivace et le MRAP et la LDH ont encore augmenté leur capital confiance chez les sans papiers ainsi que chez leurs soutiens et les partis de gauche.

Nous publions ici le dernier communiqué du MRAP et de la LDH.

« Les responsables régionaux de la Ligue des Droits de l'Homme et du MRAP ont, sur leur demande, été reçus par Monsieur le Préfet du Nord ce vendredi à 11 heures.

Ils lui ont remis les engagements écrits de l'ensemble des grévistes qui avaient cessé leur mouvement la veille par un vote unanime acceptant le dispositif préfectoral transmis par nos deux associations après les dernières rencontres.

La Ligue des droits de l'Homme et le MRAP expriment leur satisfaction de voir s'achever une crise qui aurait pu être évitée si leurs propositions avaient été prises en considération au début du printemps. Leur intervention de cette dernière semaine, s'appuyant sur le capital de confiance dont ils bénéficient auprès des sans papiers, du CSP, des associations, partis et syndicats, a permis une issue sans drame. »

Mais les problèmes soulevés par la politique Sarkozy-Hortefeux à l'égard de l'immigration demeurent et laissent présager encore beaucoup de souffrance, d'inquiétude et d'injustice.

Nos deux associations poursuivront sans relâche leur action, au plan national et régional.

La LDH et le MRAP seront représentés dans la commission départementale ad hoc chargée de l'étude « bienveillante » des dossiers des grévistes de la

faim conformément aux engagements.

En ce qui concerne leur participation aux commissions mensuelles permanentes annoncées par la Préfecture à l'ensemble des associations étant intervenues dans le cadre de la grève de la faim, la LDH et le MRAP réaffirment leur attachement à cette commission de recours obtenue par l'accord Delarue de 2004.

Toutefois, nous avons réservé la réponse de nos organisations.

Après un mois de crise, de remise en question des accords Delarue, de confrontation entre les associations et la Préfecture, nous entendons faire un bilan interne et avec l'ensemble de nos partenaires et étudier les propositions concrètes de la Préfecture, avant de prendre des engagements. (Affaire à suivre).

A Lille,
vendredi 31 août 2007

Amendement ADN et « statistiques ethniques »

Le scandale de la loi Hortefeux

Par Bernadette Hétié

(Vice-Présidente et chargée du secteur Droits de l'Homme-Droits des Migrants du MRAP)

Le débat parlementaire sur le projet de loi Hortefeux, déposé le 4 juillet dernier à l'Assemblée Nationale, a débuté en procédure d'urgence (une lecture par chacune des deux assemblées), le 18 septembre. Sa commission des lois n'a pas hésité à approuver, sur proposition du rapporteur M. Thierry Mariani, un article additionnel sur le regroupement familial des enfants, relatif à la réalisation de tests ADN de « vérification d'une filiation biologique déclarée », au mépris le plus flagrant de l'éthique de « protection du corps humain » posée par la loi française sur la bioéthique ; puis un autre ajout relatif à la « mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration », visant à compléter la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, qui n'autorise pas actuellement de tels comptages « sans le consentement express de la personne » ; un autre encore, portant l'exigence de ressources pour le regroupement familial non pas à 1, 2 SMIC mais à « 1 SMIC majoré d'un tiers pour une famille de six personnes et plus »...

Les dispositions du projet de loi ainsi amendées (270 amendements présentés dont 56 de la commission des lois), confirmées et complétées par le vote majoritaire de l'Assemblée nationale les 18 et 19 septembre (47 articles contre les 18 du projet de loi) pourraient presque, par contraste, banaliser le texte initial. Certes, le texte adopté tient compte de la jurisprudence de la HALDE en exonérant de tout plafond de ressources pour le regroupement familial les personnes handicapées ou bénéficiaires de minima sociaux. Mais il met gravement à mal non seulement le droit fondamental de vivre en

famille, à valeur constitutionnelle, mais aussi les Droits de l'Enfant, le Droit d'Asile ou le Droit à un procès équitable protégés par les Conventions Internationales. Sous couvert de favoriser l'« intégration » par un stage de formation au Français et aux valeurs républicaines avant l'arrivée en France (cf. directive 2003/86/CE du 22-09-03 de l'UE), le projet jette les bases d'un tri sélectif discriminatoire des ressortissants étrangers dignes ou non de rejoindre leurs conjoints, citoyens français ou résidents en France : certains pays y seront soumis, surtout les moins développés et surtout l'Afrique, d'autres pas ; certains migrants - « compétences et talents » - pourront y échapper, les autres pas. Le tout à peine tempéré par un très léger entrebâillement aux régularisations de travailleurs, au cas par cas, « pour l'exercice d'une activité professionnelle salariée dans un métier et une zone géographique caractérisés par des difficultés de recrutement... »

Au Sénat, la commission des lois a, les 25 et 26 septembre, auditionné le ministre et examiné 218 amendements, en adoptant certains qui ont eu notamment pour effet de supprimer l'amendement « ADN » de l'assemblée nationale, de ramener à 1, 2 SMIC le plafond des ressources exigibles pour le regroupement familial, de supprimer pour les conjoints de français l'obligation de formation dans le pays d'origine, de rétablir à un mois, au lieu de 15 jours le délai de recours devant la CRR-commission de recours des réfugiés, d'allonger de 24 à 48 heures le délai de recours suspensif contre le refus d'entrée sur le territoire au titre de l'asile, de spécifier que le recueil de données relatives à la mesure de la diversité et de la discrimination ne devrait en aucun cas permettre l'identification directe ou indirecte des personnes. Le Sénat, du 2 au 4 octobre, a suivi dans une grande mesure, mais pas intégralement, les propo-



sitions de sa commission des lois. Il a notamment rétabli, en l'amendant pour l'atténuer, l'amendement « ADN » qui prévoit désormais la recherche facultative, prise en charge par l'État, de la seule « filiation déclarée avec la mère du demandeur de visa », sous l'autorité du TGI de Nantes (après investigations et débat contradictoire), pour une période expérimentale ne pouvant excéder 18 mois (ni dépasser la fin 2009) avec présentation d'un rapport d'évaluation. Il a aussi restauré la possibilité pour le conjoint de Français, entré régulièrement en France et présent depuis plus de six mois, d'obtenir son visa de long séjour sur place.

Sur le versant le moins aimable de la version sénatoriale, l'article 5 nonies modifie la commission du séjour, en en retirant la participation des magistrats des ordres administratif et judiciaire ; l'article 12 bis C, sur la carte « compétences et talents », précise que la contribution au développement de la France pourra porter sur « le développement de ses territoires », ce qui, selon un document du Sénat, « permettra le cas échéant d'encourager l'installation de médecins en zone rurale », au risque assumé d'accroître l'exode des compétences les plus indispensables aux

pays déshérités et au nom du droit unilatéral de décider d'une immigration « choisie ».

Le projet de loi, « sortie du Sénat », a ensuite été transmis à la commission mixte paritaire Assemblée-Sénat (CMP), réunie le 16 octobre pour trancher les points de divergence. Elle a retiré l'article ministériel interdisant l'hébergement d'urgence aux Sans papiers ; confirmé l'amendement ADN dans sa version sénatoriale, estimant nécessaire la consultation du Comité national consultatif d'éthique (qui juge le dispositif « en contradiction avec l'esprit de la loi française ») avant sa mise en œuvre par décret ; confirmé test et stage linguistique et d'intégration au pays d'origine ; rétabli le délai de recours devant la CRR à un mois ; rétabli la possibilité pour le conjoint de Français entré régulièrement et présent en France depuis plus de six mois d'obtenir son visa de long séjour sur place.

Il ne reste désormais que la saisine annoncée du Conseil Constitutionnel par les parlementaires du PS pour espérer obtenir au moins la censure de l'amendement ADN. Cette saisine n'interviendra qu'après le vote définitif de la loi par les deux assemblées, annoncé finalement pour le 23 octobre 2007.

ENAR : publication des rapports alternatifs

Par **Frédérique Ferry**

Comité de Vitrolles, membre du CA du MRAP chargée d'ENAR*

Ces rapports développent les évaluations et les perspectives des ONG sur le racisme et les discriminations. Leurs sources sont volontairement diversifiées : organismes intergouvernementaux, nationaux, groupes de réflexion indépendants, médias, et surtout ONG. Ces rapports constituent une source d'analyse essentielle pour le plaidoyer antiraciste d'ENAR auprès des institutions nationales et européennes.

Pour qu'ils puissent aisément être comparés, les rapports nationaux ont une structure identique. Ils développent les thèmes suivants :

- Les communautés vulnérables au racisme.
- Les manifestations du racisme et de la discrimination religieuse dans les domaines suivants : emploi, logement, santé, maintien de l'ordre et « profilage racial », violences et délits racistes, accès aux biens et services dans les domaines public et privé, médias y compris Internet.
- Le contexte politique et juridique en matière de : antidiscrimi-

nations, migrations et intégration, justice pénale (racisme en tant que délit, antiterrorisme, « profilage racial »), inclusion sociale.

- Les recommandations nationales.

Rapport ENAR France

La structuration identique des rapports nationaux rend délicate la rédaction du rapport français, compte-tenu de l'interdiction de créer ou de détenir des fichiers nominatifs intégrant des données aux origines ou à la religion. Ces données font partie de la sphère privée, et l'histoire a montré qu'il n'y avait pas à le déplorer. Le rapport ENAR France ne présente donc pas de statistiques précises quant aux « minorités ». Mais on y trouvera pour les groupes minoritaires des résultats d'enquêtes anonymes fondées sur des réponses volontaires. Ce document reprend les thèmes préconisés par ENAR Europe. Le rapport français exprime une véritable inquiétude dans les domaines suivants : discrimination à l'emploi et au logement, et racisme dans les médias. Les éléments les plus saillants de 2006, renforçant cette inquiétude, sont les suivants :

Tsiganes et gens du voyage

« Parents pauvres » de l'évolution sociale, les Tsiganes et gens du voyage continuent à faire l'objet de graves discriminations institutionnelles. Elles conduisent à la mise à mort de leur mode de vie nomade, parce qu'elles entraînent notamment l'exercice de leur citoyenneté et ne sanctionnent pas un certain nombre de violences sociales, voire policières. La situation des Rroms qui cumulent souvent extrême pauvreté, condition de « sans-papiers », stigmatisation institutionnelle et médiatique, fait aussi l'objet d'une vive inquiétude.

Option sécuritaire

En 2006, l'option sécuritaire s'est confirmée. Les discours associant les jeunes des quartiers et les immigrés (surtout clandestins) ont fait florès. Cette année a été marquée par l'adoption de deux lois bien spécifiques. La première, dite « loi sur l'égalité des chances », a été présentée comme moyen de lutter contre les discriminations à l'encontre des jeunes défavorisés. Elle a en fait organisé un système plus répressif que préventif pour les familles et les jeunes con-



cernés. La seconde, dite « loi de réforme du CESEDA », a modifié en profondeur la conception de l'immigration, puisqu'elle entend faire le tri entre « immigration choisie » et « immigration subie ». Ces deux lois sont évoquées dans le rapport.

Du penchant identitaire à la violence raciste

En 2006, les théories sur l'incompatibilité entre les civilisations occidentales et musulmanes ont continué à être propagées, creusant le lit d'un extrémisme affiché. Les discours identitaires cherchant à diviser les groupes composant la population et à les dresser les uns contre les autres ont donc pris une ampleur croissante. La gravité de telles idées conduit à des crimes racistes, voire à des meurtres, comme celui de Chahib Zehaf à Oullins.

(*) - ENAR (European Network Against Racism), réseau de plus de 600 ONG (organisations non gouvernementales) de l'Union Européenne, publiera en septembre les rapports alternatifs nationaux 2006 sur le racisme et les discriminations. Ils seront disponibles sur le site <http://www.enar-eu.org>

Castres

Une nouvelle aire d'accueil pour les gens du voyage ?

Par **Martine Platel**

L'exposition du MRAP sur les Gens du Voyage n'était pas vraiment bienvenue en cette mi-septembre à Castres (81).

La MJC qui devait la recevoir, conventionnée avec la mairie, n'a pu donner suite.

Il faut dire que c'est précisément la date qu'avait choisie la municipalité pour déménager vers la nouvelle aire d'accueil une trentaine de familles qui vivaient depuis plusieurs dizaines d'années sur le terrain de la Pause et, pour certaines, depuis plus longtemps encore dans la région.

Ces familles se trouvent dans une situation de grande précarité. Elles n'y vivent pas toutes par choix, mais faute de mieux, faute d'obtenir un logement dans une HLM par exemple. Ce terrain de la Pause, devenu un véritable bidonville, se trouvait régulièrement soupçonné d'abriter les délinquants (réels ou supposés)



de la région. La soirée prévue à tout de même pu se dérouler à la MJC Baraque 21, avec plusieurs dizaines de personnes.

L'exposition du MRAP a servi de support pour rappeler tant l'histoire et ses oublis que les discriminations qui touchent, en général, les Gens du Voyage en France. Le montage audio-visuel réalisé par les Compagnons Bâisseurs et les habitants du Camp de la Pause, dans le cadre d'un projet européen¹, apportait un témoignage très authentique sur l'histoire de ce lieu. Son élaboration a pris plusieurs mois, on voit comment les habitants ont été amenés à prendre la parole. Ce soir, Ramuncho, un ancien respecté par les familles, qui s'est fait leur porte-parole est venu nous dire comment est vécu ce « déménagement »

● Bien sûr, c'est appréciable de se retrouver dans un endroit neuf, propre (plus de rats...) dans les normes des aires d'accueil.

● Il va falloir pré-payer eau et électricité, c'est normal mais délicat pour certaines familles à très faibles revenus.

● Pour l'école, les Compagnons bâisseurs continueront de faire l'accompagnement, mais c'est loin pour voir ses copains par exemple.

● Les voilà repoussés en dehors de l'agglomération, en bordure d'une rocade, à 4km500 du supermarché le plus proche, sans transports en commun, sans passage balisé pour les piétons. Avant les femmes allaient à pied en ville avec les enfants dans des poussettes, comment vont-elles faire ?

● Mais surtout le camp est gardé 24 h/24 par des gardiens musclés. Certains commencent à se sentir « en prison » car au moindre incident la police intervient.

Situation bien préoccupante en effet. La plupart de ces familles ne sont pas des « voyageurs » et la moitié de l'aire d'accueil était prévue pour des voyageurs de passage.

Ces habitants de Castres depuis plusieurs générations n'avaient jamais eu de carnets de circulation. Vont-ils devoir en prendre le statut pour rester sur l'aire ?

Une situation révélatrice de l'ina- déquation de la loi Besson à leur demande d'habitat qui serait en fait de l'ordre d'un terrain familial ou un habitat adapté.

(1) - Pour en savoir plus : www.ubynotequal.org

(2) - Pour plus de renseignements s'adresser à la Commission Tsiganes et Gens du Voyage.

Les camps pour étrangers existent en France, accuse la CIMADE dans son dernier rapport

« Ce devait être des centres. Ce sont en fait des camps »

Sans détour, la Cimade, dénonce la métamorphose des lieux de rétention des étrangers en situation irrégulière dans son dernier rapport.

Celui-ci dénonce ainsi le placement en détention de parents d'enfants français, de femmes enceintes, de malades, de vieillards, et même d'enfants, dont « la présence derrière les barreaux et les barbelés est particulièrement intolérable »...

Selon le rapport, ils sont plus de 200 enfants à avoir été enfermés, parfois plus d'un mois, au cours de l'année 2006. Leur moyenne d'âge n'excède pas huit ans.

Des enfants qui « n'existent pas » aux yeux des statistiques, soulignent encore le rapport puisqu'aucun mineur ne peut officiellement faire l'objet d'une reconduite à la frontière.

Le texte évoque par ailleurs les tentatives de suicide ou les pratiques d'automutilation, « qui témoignent de la détresse » des détenus et « de la violence du système ».

A l'origine de ces dérives, une logique « éthiquement inacceptable » de politique migratoire visant à faire du chiffre.

L'allongement de la durée maximale de rétention (de 12 à 32 jours), l'augmentation du nombre et de la taille des centres (le nombre de places de rétention a doublé depuis 2003) et les quotas fixés par le Ministère de l'Intérieur aux préfectures pour les reconduites à la frontière ont transformé la nature même du dispositif accuse la Cimade.

En bref, « la rétention a glissé peu à peu vers une logique d'interne-ment ». C'est un fait inacceptable.

J.C.D.

BULLETIN D'ABONNEMENT PROMOTIONNEL DE « DIFFÉRENCES »

- International • Dossier • Education
- Juridique • Immigration • Histoire...

Renvoyez ce bulletin d'abonnement à l'adresse suivante :

Différences, 43 bd de Magenta, 75010 PARIS

Je souscris 4 numéros pour 12 € seulement !

Oui, je profite de l'offre de la revue **Différences**. Je recevrai les quatre numéros à l'adresse suivante :

NOM : PRÉNOM : PROFESSION :

ADRESSE :

Ci-joint mon règlement de 12 € par chèque à l'ordre de **Différences**.

Ces bulgares dont on ne parle pas...



Depuis quatre ans, en face de la mairie de Bondy, un campement, un bidonville, avait été monté par les Bulgares. Nous avons voulu en savoir plus sur eux, en particulier depuis qu'ils ont mené une action avec le collectif de soutien aux mallogés de Bondy, en occupant le hall de la mairie quelques heures après que la porte du campement a été soudée. Pour en savoir plus, nous avons interviewé une des représentantes du campement, que nous appellerons « Aiche »

Différences : Comment vous nourrissez-vous ? Comment vous habillez-vous ?

Aiche : On va dans un association mais on ressent comme du racisme parce qu'ils offrent à d'autres personnes des bouteilles d'huile mais à nous non. Nous demandons des draps ou des couvertures mais

nous ne recevons rien. Quand on reçoit, ce sont des habits qui ne ressemblent plus à des habits. Avant il y avait des voitures d'associations qui venaient et apportaient à manger mais maintenant, pour vous dire la vérité, nous cherchons à manger dans les poubelles quand les magasins ferment.

Différences : Quels rapports avez-vous avec les habitants de la ville ?

Aiche : Il n'y a pas de problèmes, ce sont des relations normales. Il y avait même des Turcs qui venaient dans le campement avec leur famille nous aider, discuter, au cours des trois dernières années. Jamais il n'y a eu d'agression ou de mauvais traitements. Certains ont même apporté à manger ou des vêtements anonymement devant la porte du campement, sans bruit.

Différences : Comment vivez-vous maintenant le fait d'être dans l'Union Européenne et de pouvoir résider en France légalement ?

Aiche : Ici, nous sommes bien, en fait pour nous ça n'a rien changé. Nous ressentons la même peur en Bulgarie, les mêmes problèmes pour vivre en Bulgarie qu'avant. Nous voudrions un petit endroit pour y vivre, savoir qu'on y est et trouver du travail.

Différences : Vous parlez turc mais vous êtes Bulgares, comment cela est-ce possible ?

Aiche : Depuis l'enfance, nous avons les deux langues, nous parlons turc et bulgare. Nous sommes les descendants des Ottomans quand l'empire ottoman s'étendait à la Bulgarie. C'est pour ça que nous parlons turc, nous vivons en Bulgarie depuis des générations, et par exemple ma grand-mère y est née. Parmi nous certains parlent même un peu russe. Quand la pression a baissé, certains sont partis en Turquie, nous, nous sommes restés. Et finalement nous sommes partis aussi, pour venir ici. La pression a fait qu'ils ont changé nos prénoms, par exemple « Aiche » en « Zvesda », en le bulgarisant.

Différences : En Bulgarie, quelles sont vos conditions de logement, de travail ?

Aiche : Ni logement, ni travail. Je vivais encore parfois chez ma mère justement parce qu'il était impossible d'avoir un logement de 70 euros par mois pour une mère et un enfant. Cela dure un an puis c'est 910 euros pour éduquer son enfant. C'est insuffisant, on ne peut même pas rendre son enfant présentable. Il faut imaginer que ce qu'on vit en Bulgarie est pire que ce qu'on vit ici. Ici, on ramasse dans les poubelles et on

peut l'utiliser en Bulgarie, même ça ce n'était pas possible ! Le travail journalier de ménage, par exemple, on ne peut pas le trouver. Les personnes qui ont étudié peuvent trouver du travail, même si c'est dur. Nous, les « idiots », ne trouvons aucun emploi.

Différences : Quel est le niveau de vie là-bas ? Le peu que vous gagnez ici vous suffit-il là-bas ?

Aiche : Avec ce qu'on gagne ici, on pourrait vivre normalement là-bas.

Différences : Êtes-vous allée à l'école ? Jusqu'à quel âge ?

Aiche : Moi je suis allée à l'école jusqu'à mes dix ans, un des enfants jusqu'à ses douze ans. La plupart des adultes s'est arrêtée vers onze ans. Mais il y a aussi un ingénieur dans le bâtiment qui est ici... Le niveau est variable mais la plupart a la base, et sait à peu près lire.

Propos recueillis par Serge Goldberg

Quelques informations

La Bulgarie est membre de l'Union Européenne depuis le 1^{er} janvier 2007.

Elle a été conquise par l'empire ottoman en 1386. Elle en a été indépendante en 1878. Les Turcs se sont installés en Bulgarie (notamment dans l'est du pays) et certains se sont même convertis au christianisme.

La minorité turque représente 11% de la population, dont certains installés depuis 700 ans...

La brutale "campagne de bulgarisation" a eu lieu en 1984-1985. Les toponymes turcs ont été interdits, mais également les patronymes des citoyens d'origine turque, et ce, jusque sur les pierres tombales ; il a fallu changer les noms turcs dans les cimetières.

Sources sur internet, notamment Wikipedia.

L'eau : un enjeu planétaire

L'or bleu

Par Jean-Claude Dulieu



L'eau une ressource naturelle en quantité finie

La ressource d'eau sur la planète est considérable d'où son nom de « planète bleue ».

On estime son volume total à 1 400 millions de km³. Mais ce chiffre est trompeur puisque l'essentielle de cette quantité d'eau se présente sous forme « salée » (97 % du-total).

La terre contient seulement 3 % d'eau douce dont les trois quarts se trouvent concentrés aux pôles ou en haute montagne sous forme de neige et de glace.

Sur les 3 % restant, les lacs, rivières, sources ne représentent que 0,26 % à 0,14 %...

Cela pourrait toutefois permettre de donner à boire aux 6 milliards d'être humain si la répartition géographique n'était pas inégale.

Une répartition géographique inégale

9 pays se partagent 60 % des réserves d'eau douce : Brésil, Canada, Chine, Colombie, Etats-Unis, Inde, Indonésie, Pérou et Russie. Dans ces pays, l'homme puise l'eau sans compter, c'est ainsi qu'un Canadien consomme en moyenne 600 litres d'eau par jour, un Américain entre 300 et 400 litres et un Européen 100 à 200 litres.

Par contre, certains pays souffrent cruellement du manque d'eau. Ils sont situés principalement dans des régions arides. C'est le cas de l'Algérie, des Emirats arabes unis, du Kenya, du Koweït, de la Somalie ou encore de Singapour où l'habitant ne dispose en moyenne quotidiennement que de 50 litres d'eau pour l'ensemble de ses activités, ce qui correspond pour l'UNESCO au seuil de pénurie.

Nous savons tous que l'eau est une source en quantité finie et que la population mondiale est en constante augmentation.

L'homme dont la masse corporelle est composée à 60-70% d'eau ne peut rester que très peu de jours sans boire.

Cette réalité nous investit d'une très grande responsabilité planétaire et humaine.

Aujourd'hui ce sont plus de 1,4 milliards d'individus, à travers le monde, qui n'ont pas accès à l'eau potable.

Si rien n'est fait en 2025 ce sera une personne sur quatre qui n'aura plus assez d'eau pour vivre. 48 pays situés principalement au Proche Orient, en Afrique du nord et subsaharienne seront concernés par une pénurie d'eau.

Une cinquantaine de mégapoles de plus de 10 millions d'habitants risquent de rencontrer de réels problèmes pour donner à boire à l'ensemble de leur population et pour traiter les eaux usées.

Cette aggravation ne sera pas seulement due à une surpopulation. Mais aussi à :

- Une agriculture qui engloutit 70 % des prélèvements d'eau dans le monde, avec une irrigation très souvent mal contrôlée entraînant l'évaporation d'une grande partie de cette eau.
- Des réseaux de distribution très souvent mal conçus engendrant des pertes considérables (par exemple au Caire ou à Mexico où l'on enregistre près de 70 % de perte d'eau).
- A la pollution qui fait de véritables ravages écologiques et qui est également source de maladie.

L'eau responsable de maladie

En effet, dans les pays pauvres, les populations boivent souvent de l'eau contaminée par des parasites, des bactéries, et autres virus qui provoquent de nombreuses maladies. « Nous buvons 90 % de nos maladies » disait Pasteur.

L'eau tue, en effet, lorsqu'elle est souillée ou infestée d'organismes pathogènes. L'eau devient meurtrière. Chaque année, elle tue près de 25 millions de personnes dans le monde.

Pour exemple, le paludisme tue à lui seul entre 300 et 500 millions de gens par an, essentiellement en Afrique noire. Le Choléra frappe toujours. En 2000, 56 pays surtout africains, ont déclaré 5000 personnes mortes par cette maladie.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que chaque année 4 milliards de personnes sont touchées par ces maladies à travers le monde.

L'accès à une eau saine est aussi rendu difficile par l'inégale répartition des ressources sur la terre.

L'eau est un business

... et des plus rentables. Chaque être humain est en effet un client potentiel ce qui représente un marché de 6,4 milliards d'individus. Un marché d'autant plus fructueux que cet « or bleu » vient à manquer et surtout dans sa forme potable.

Cette eau potable aiguise les appétits des grands groupes industriels à travers le monde qui démarchent leurs clients en se donnant de gros moyens. Le marché mondial est dominé par deux multinationales françaises : Véolia (ex-Vivandi Environnement, ex-Compagnies Générales des Eaux) et SUEZ-Lyonnaise des Eaux.

Deux autres groupes tentent de disputer cette suprématie : SAUR (groupe Bouygues) et CISE, une filiale de Saint-Gobain/Pont-à-Mousson.

Aux quatre coins du monde ces groupes mettent tout en œuvre pour acquérir de nouveaux marchés avec la complicité de la Banque Mondiale et le FMI (Fond Monétaire international) qui incitent les pays émergents à privatiser leurs services publics à tout prix.

Bien entendu, les principaux bénéficiaires de ces privatisations sont les multinationales et non les populations concernées.

Aujourd'hui le retour sur investissement est supérieur à celui du pétrole.

Pour faire passer l'idée que l'eau est bien une marchandise comme les autres, les industriels ont créé des instances internationales comme le Conseil Mondial de l'Eau dont le fondateur est Suez. Un Conseil qui mène des actions de lobbying pour inciter les pays à leur ouvrir leur marché.

A titre d'exemple, aux Etats-Unis, de telles actions de lobbying ont permis de baisser les normes de potabilité de l'eau. Cela pose aujourd'hui un problème de santé publique. Plusieurs personnes sont décédées en quelques années et la peur de l'eau contaminée s'impose dans l'opinion américaine.

Ce lobbying rencontre toutefois des résistances. Heureusement la prise de conscience commence.

C'est ainsi qu'en 2004 l'Uruguay a décidé par référendum d'inscrire dans la constitution que l'eau appartient au domaine public et qu'elle ne peut être privatisée. La Bolivie est le premier pays au monde qui a un ministre exclusivement chargé de l'eau. Les Pays-Bas ont voté une loi interdisant la privatisation des services hydrauliques.

En Colombie, la capitale Bogota a décidé de ne pas suivre les recommandations du FMI et de la Banque Mondiale. Ces deux institutions mondiales souhaitaient la privatisation du service public de distribution de l'eau. Aujourd'hui la ville possède un service de distribution d'eau (EAAB) qui est devenu le plus performant du pays. Il est devenu le fleuron du service public colombien. 95 % des habitants ont accès à l'eau potable et 87 % sont raccordés aux égouts. L'EAAB réinvestit ses bénéfices dans des travaux d'aménagement dans les quartiers pauvres, ce que



ne ferait pas une entreprise privée qui préfère distribuer d'importants dividendes à ses actionnaires.

En 2006, le parlement européen a adopté à l'unanimité une résolution affirmant que l'eau doit être reconnue comme droit humain. En Italie le mouvement italien de l'eau se fixe l'objectif de rassembler 500 000 signatures pour une proposition de loi d'initiative citoyenne.

Devant la volonté de Londres d'imposer la privatisation, les Irlandais réagissent. C'est ainsi qu'à Belfast, un collectif (We Won't Pay) s'est constitué afin de lutter contre l'emploi par le gouvernement d'une société de recouvrement des dettes. Cette dernière ayant pour mission de faire payer les notes d'eau en souffrance depuis qu'une compagnie d'eau privée a été choisie pour le service d'eau et d'assainissement.

Déjà plusieurs dizaines de milliers de signatures ont été récoltées par le collectif. Deux manifestations ont eu lieu en février et mars de cette année. L'idée de payer ce qui devrait être un droit pour tout le monde choque les Nord Irlandais.

L'eau, une arme pour la contrainte

Elle est si précieuse, si nécessaire pour l'homme, qu'elle se révèle être une arme idéale pour qui souhaite contraindre.

Par exemple, en 2000, à l'occasion des élections présidentielles au Mexique, l'antenne locale du pouvoir en place n'hésite pas, dans la ville de Chimalhuacan, à faire couper l'eau dans certains quartiers afin de contraindre les habitants à « bien » voter.

Cette richesse commune peut devenir une source de conflits diplomatiques. Quand un fleuve traverse plusieurs pays, celui situé en amont du fleuve a entre ses mains un pouvoir réel, celui de priver les populations voisines d'une ressource indispensable pour leur vie, voire survie. En Europe, des années 70 et 80, le Rhin fut l'objet de tensions diplomatiques entre la France et les Pays-bas. Ce fleuve se chargeait à l'époque de tous les rejets industriels et les Néerlandais en aval se retrouvaient noyés sous des déchets toxiques. En Amérique du Nord, la question de l'eau détériore les relations entre les Etats-Unis et le Mexique.

L'eau est aussi source de conflits armés. Au cours des cinquante dernières années, 1831 conflits ont éclaté (voir articles du dossier).

Selon l'ONU il existe environ 300 zones de conflits potentiels à travers le monde dont l'enjeu est l'eau.

Devant cette situation catastrophique, les cris d'alarme

Les premiers cris d'alarme sur l'eau datent de 1977. Cette année-là, les Nations Unies organisaient pour la première fois une conférence internationale sur l'eau (conférence de Mar del Plata.), laquelle se fixait comme objectif de rendre accessible à tous pour 1990 l'eau potable en quantité et en qualité.

Le résultat fut un échec cinglant puisque la situation s'est depuis lors aggravée.

La première journée mondiale de l'eau date de 1993.

Le Conseil mondial de l'eau fut créé en 1996 à la suite de la conférence internationale de Dublin.

Malgré cette volonté clairement affichée, l'accès à l'eau potable était encore au cœur des débats du dernier Forum mondial de l'eau en 2003 à Kyoto (Japon).

L'accès à l'eau potable dans le monde : est-ce réalisable ?

Tout démontre que oui et que ce n'est pas une question financière puisqu'il faudrait seulement entre trente et cinquante milliards de dollars pour atteindre cet objectif.

L'ONU quant à elle estime à 1% du budget militaire des Etats-Unis les sommes nécessaires.

La solution pour équiper les pays concernés passe aussi par l'annulation de la dette des pays du tiers monde.

On le voit bien la question relève avant tout d'une volonté et de choix politiques !

Une mobilisation politique

C'est le droit à la vie qui est nié. Pour réagir efficacement il faut en premier lieu sensibiliser l'opinion publique. Mobiliser les populations afin d'imposer les décisions politiques qui, sans nul doute, vont à l'encontre de la course aux profits.

C'est ainsi que dans le cadre de la journée mondiale de l'eau (22 mars), les alter-mondialistes ont tenu cette année leur première Assemblée mondiale des élus et citoyens pour l'eau (AMECE) à Bruxelles au Parlement Européen. Une assemblée qui a connu un réel succès non seulement par la participation de 500 délégués mais aussi par les objectifs qui ont été fixés.

Notamment, faire inscrire l'accès de l'eau dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme.

La vie n'est pas une marchandise, l'eau non plus. La vie n'est pas un coût.

C'est le sens de l'intervention du MRAP qui agit pour l'Amitié entre les Peuples. Celle-ci ne peut se concevoir en dehors de ces enjeux cruciaux pour la planète et sa population.

« Décommercialiser » l'or bleu...

Par Louis Jean et Jean-Philippe Catellier

À qui appartient l'eau ? Alors que la question se pose un peu partout à travers le monde, la Bolivie a récemment adopté une loi originale sur l'eau qui pourrait servir d'exemple.

La Ley del riego (loi de l'irrigation), entrée en vigueur en août 2006, va à l'encontre de la tendance mondiale qui tend à commercialiser l'eau. Elle fait de la Bolivie l'un des premiers pays à reconnaître l'eau comme un droit essentiel à la vie. De plus, elle donne la priorité aux besoins essentiels (eau potable et agriculture) sur ceux du secteur industriel, consacrant au passage un système de propriété utilisé depuis des siècles par les indigènes.

En Bolivie, l'eau a toujours fait l'objet d'âpres disputes. Mais l'épisode déterminant est survenu en février 2000 lorsque que des centaines de milliers de manifestants ont pris d'assaut la ville de Cochabamba, située en plein cœur du pays. À l'époque, la compagnie d'eau potable nationale était passée aux mains d'un consortium privé, mené par le géant californien Bechtel. On avait concédé à ce dernier les droits d'exploitation de chaque goutte d'eau de la région.

Durant cet événement, que l'on a surnommé « la guerre de l'eau », deux modèles de gestion irrécyclables s'opposaient. D'un côté, le gouvernement, en accord



Evo Morales annonce aux mineurs boliviens la création d'un ministère de l'Eau (22 janvier 2007).

avec les recommandations de la Banque mondiale, défendait un modèle de distribution basé sur le principe de l'utilisateur-payeur. Ce dernier stipulait notamment que le prix de l'eau devait augmenter en fonction de la demande. Mais dans le contexte bolivien, cela signifiait surtout que l'eau allait être vendue au plus offrant.

De l'autre côté, les manifestants, majoritairement indigènes, exigeaient la rupture du contrat de Bechtel. Ils réclamaient aussi la reconnaissance du modèle traditionnel basé sur la propriété et la distribution communautaires de l'eau. Selon ce modèle, hérité des traditions indigènes, l'eau des lacs et des rivières est distribuée par les chefs de village aux familles, en fonction de leurs besoins.

La confrontation de février 2000 a causé la mort d'un jeune manifestant. Des dizaines d'autres ont été blessés. Il n'en fallait pas plus pour que Bechtel, soucieuse de son image, décide de plier bagage. Forcé d'agir, le gouvernement a surpris tout le monde en commandant une étude impartiale pour évaluer les mérites de chaque modèle. Une démarche inusitée, dans un pays où le pro-

blème de l'eau avait toujours été débattu avec des pancartes et des porte-voix.

La tradition l'emporte

Verre d'eau à la main, le principal auteur de l'étude, Juan Carlos Alluralde, résume les deux propositions étudiées : « Par exemple, si je donne ce verre à un fermier pour qu'il produise une tomate qui vaut 10 cents, mon verre génère 10 cents. Par contre, si je le donne à une mine et qu'il extrait un gramme d'or, mon verre génère 15 dollars. La proposition (néolibérale) est donc la suivante : pourquoi utiliser l'eau pour une tomate quand je peux la donner au secteur minier pour qu'il produise plus d'argent, faisant ainsi rouler l'économie du pays ». Selon lui, cette façon de voir les choses se révèle particulièrement néfaste dans le contexte bolivien, où la pauvreté et la pénurie d'eau apparaissent souvent indissociables.

Après avoir analysé un grand nombre de données, l'étude gouvernementale a conclu que le modèle de gestion traditionnelle permettait à une plus grande partie de la population d'avoir accès à l'eau. Le constat a ensuite servi de base

à la Ley del riego, en légitimant pour la première fois les systèmes de distribution indigènes, utilisées depuis des siècles. La nouvelle loi fournit même une protection contre de futures ingérences du secteur privé, en assurant la priorité aux besoins essentiels, incluant l'agriculture de subsistance.

La Loi de l'irrigation a été accueillie avec un soulagement tout particulier à Valle Alto, une région aride située au sud-est de Cochabamba. Depuis les années 1950, les agriculteurs y luttent pour obtenir le droit d'utiliser l'eau de la rivière Palka, située à 50 kilomètres au nord. En théorie, cette eau leur permet de poursuivre les cultures durant la saison sèche, qui s'étend sur plus de huit mois. Or, en 1996, toute l'eau de la région avait été concédée à l'entreprise américaine Duke, pour alimenter un barrage hydroélectrique situé à quelques kilomètres en aval.

Durant des années, Pedro Soto, le responsable des systèmes d'eau de la région, a été confronté à un problème majeur. En Bolivie, personne n'était vraiment propriétaire de l'eau. Au point où chaque ministère avait ses propres lois, plus ou moins contradictoires. Dans ce contexte, la distribution équitable devenait difficile et les conflits avec les industriels apparaissaient inévitables. « Selon le code minier, une compagnie pouvait dévier une rivière sans demander la permission à qui que ce soit et sans payer un seul peso. Vous vous rendez compte du danger que cela représentait ? », dénonce-t-il.

Une nouvelle autorité sur l'eau

La création d'un comité indépendant qui détient l'autorité sur l'eau, le Servicio nacional de Riego, devrait assurer une gestion plus impartiale. Et le ministre de l'Eau, Abel Mamani, se fait l'ambassadeur d'un accès plus large à l'eau potable, à travers le monde. Au Forum mondial de l'eau de Mexico, en

mars dernier, il a mené une coalition de pays qui tentait de faire reconnaître l'eau comme un droit fondamental, et de l'exclure des traités de libre-échange.

En juin dernier, M. Mamani a récidivé à l'assemblée de l'Organisation des États américains (OEA). Cette fois, l'opposition est venue des États-Unis, du Canada, du Mexique et de l'Argentine qui craignaient qu'une éventuelle reconnaissance ne remette en cause la législation de certains États où

l'eau relève déjà du domaine privé. Les pays de l'OEA ont néanmoins accepté d'étudier la proposition et de la reconsidérer à la prochaine assemblée, l'an prochain.

Au fond, il n'est pas si étonnant qu'une loi touchant l'utilisation de l'eau prenne autant d'importance en Bolivie. Selon l'UNESCO, pas moins du tiers de la population bolivienne n'aurait pas accès à l'eau potable. Et le manque d'eau finit par avoir des conséquences directes sur la santé humaine. En

Bolivie, les maladies gastro-intestinales causées par l'insalubrité de l'eau représentent la première cause de maladie infantile. En 2005, l'Unicef estimait que 6,2 % des enfants boliviens meurent avant d'atteindre l'âge de cinq ans.

Soyons optimistes. Dans un contexte où les sécheresses se multiplient, il n'est pas impossible que les arguments strictement économiques défendus par plusieurs organismes internationaux deviennent bientôt irrecevables.

La Bolivie, un petit pays andin de neuf millions d'habitants, ferait alors figure de précurseur dans la reconnaissance de l'eau en tant que bien commun, indispensable à la vie.

Avec l'aimable autorisation de reproduction de RISAL - Réseau d'information et de solidarité avec l'Amérique latine URL : <http://risal.collectifs.net>

Cet article a été réalisé avec le soutien financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Démocratisation de l'eau : l'exemple de l'Amérique latine

Par Maude Barlow et Tony Clarke

L'Amérique Latine a montré, au cours de cette décennie, l'exemple mondial en exigeant la démocratisation de l'eau.

L'Amérique latine a la chance de posséder de l'eau douce en abondance. C'est sur son sol que coulent 4 des 25 plus grands fleuves du monde – l'Amazone, le Paraná, l'Orinoco et le Magdalena – dont le débit combiné de 5 470 milles³, (8 800 km³) égale presque celui des 21 autres. Quelques-uns des plus grands lacs du monde sont également situés en Amérique latine. Avec un cinquième des ressources en eau du globe, le Brésil est, de tous les pays, le plus riche en eau. L'Amérique latine détient le record mondial de la disponibilité en eau avec un peu moins de 110 500 pieds³ (33 680 m³) par personne et par an. La géographie, la pollution et les inégalités sociales, cependant, déséquilibrent les conditions d'accès à l'eau des Latino-américains,

et la plupart d'entre eux sont loin de consommer la totalité de la part qui leur revient.

Pays relativement aride, le Mexique peut fournir la quantité négligeable d'environ 13 000 pieds³ (3 960 m³) par personne. Dans la majeure partie de la Vallée de la ville de Mexico, ce berceau de la civilisation précolombienne qui abrite l'actuelle capitale, au désert naturel viennent se joindre les zones désertifiées par l'homme, qui sont en pleine expansion. Autrefois surnommée la « Venise du Nouveau Monde » Mexico s'enfonçait aujourd'hui et finit d'exploiter les derniers aquifères du lit de son lac.

Il s'agit là d'un héritage laissé par les conquistadores, qui ont employé des esclaves pour démanteler les systèmes d'extraction d'eau potables les plus durables des autochtones.

Le libéralisme qui a sévit en Amérique Latine avant les changements récents de gouvernements a conduit à une situation catastrophique concernant la question de l'eau. La salination d'origine humaine a provoqué la désertification de parties conséquentes du Pérou, de la Bolivie et du nord-ouest de l'Argentine. Au total – en comptant les vastes déserts naturels de Patagonie au sud de l'Argentine et l'Atacama au nord du Chili – envi-

ron 25 % de l'Amérique latine est aujourd'hui aride ou semi-aride. La plus grande partie des Caraïbes aussi manque d'eau douce, car les îles sont trop petites pour héberger des rivières de taille conséquente.

De mauvaises pratiques agricoles, une industrialisation sauvage et la pauvreté urbaine ont énormément nuit aux ressources en eau de l'Amérique latine. Les populations sujettes à une explosion démographique qui s'entassent dans les mégapoles dévorent et contaminent leurs ressources en eau, obligeant les autorités à rechercher toujours plus loin de nouvelles sources d'approvisionnement en eau.

Dans la majeure partie des grandes villes, plus de 50 % de l'eau se perd à cause des fuites présentes dans les canalisations. Certaines villes perdent 90 % de leur eau à cause des tuyaux qui fuient.

Bassins aquifères et écosystèmes aquatiques ont servi fréquemment de décharges pour les débris, les rejets miniers et les déchets de l'industrie et de l'agriculture. La pollution des cours d'eau le long de la frontière qui sépare le Mexique des États-Unis est telle que certains vont jusqu'à parler d'un « Love Canal de 2 000 milles », allusion à un quartier situé du



nord de l'Etat de New York qui en 1978 a été déclaré zone sinistrée au niveau fédéral à la suite d'une contamination chimique. Le plus gros pollueur de la région est le Brésil – le pays le plus riche en eau. Le Brésil laisse libre cours à d'énormes pollutions chimiques et industrielles, y compris des déversements de mercure provenant de l'industrie minière de l'or.

La pauvreté qui sévit constitue un facteur supplémentaire: après des années d'ajustements structurels imposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, l'Amérique latine est la région où règne la pire disparité dans la répartition des revenus. En paral-

lèle, on constate une énorme inégalité dans l'accès à l'eau. Plus de 130 millions de personnes n'ont pas l'eau potable à leur domicile, et on estime qu'environ une personne sur 6 jouit d'installations sanitaires convenables.

La destruction des ressources en eau, à laquelle vient s'ajouter un accès inéquitable, a laissé la majorité des Latino-américains « pauvres en eau ». De plus, des millions d'entre eux vivent sans aucun accès à de l'eau propre. Alors que les ressources naturelles de la région pourraient fournir à chacun près de 110 500 pieds³ (33 680,4 m³) par an, l'habitant moyen a accès à seulement 1 010 pieds³ (307,8 m³) par an.

En comparaison, l'Américain du Nord a en moyenne accès à 4 160 pieds³ (1 268 m³) et l'Européen à 2 255,6 pieds³ (687,5 m³).

La région a vu affluer des sociétés privées à but lucratif qui ont exacerbé les problèmes de pénurie, d'urbanisation, de pollution et d'accès inéquitable. Des fournisseurs d'eau du privé, déterminés à tirer profit de la crise de l'eau en Amérique latine, se sont installés ou projettent de s'installer dans la plupart des pays de la région. Il y a une dizaine d'années, les 3 Grands (Vivendi (France) et RWE - Thames Water (Allemagne)) fournissaient à peine 51 millions de personnes dans seulement 12



pays. Ensemble, ils fournissent aujourd'hui de l'eau et des services de traitement des eaux usées à presque 300 millions de clients dans plus de 130 pays.

Suez et Vivendi contrôlent plus de 70 % du marché des services de l'eau dans le monde. Leur revenu a suivi le rythme de leur croissance. Vivendi, par exemple, a gagné 12 milliards de dollars en 2002, contre 5 milliards il y a une décennie.

Les 3 Grands figurent parmi les 100 sociétés les plus riches du monde, avec un revenu combiné de presque 160 milliards de dollars en 2002 et un taux de croissance annuel de 10 %, plus rapide que celui de l'économie de plusieurs des pays où ils opèrent.

Souvent, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de Développement (BID) facilitent l'irruption de ces sociétés sur le marché latino-américain.

Suez et Vivendi usent toutes deux de leur considérable influence auprès des prêteurs multilatéraux pour faire de la distribution privée de l'eau une « condition » à l'allègement de la dette ou à de nouveaux prêts. Les projets actuels de la BID allouent plus d'un milliard de dollars au financement de services privatisés de distribution de l'eau et de systèmes sanitaires. En fait, plusieurs des prêts les plus généreux consentis par la BID au cours de la dernière décennie sont allés directement à des transnationales de l'eau pour le fonctionnement de

concessions privées dans des pays tels que l'Argentine, la Bolivie et le Honduras.

Parallèlement, la Banque mondiale a décidé de tripler son aide financière annuelle aux projets relatifs à l'eau du secteur privé mondial. Après avoir bénéficié pendant dix ans du soutien lucratif de la Banque mondiale, les 3 Grands exigent maintenant un financement garanti pour se protéger des fluctuations des monnaies nationales avant d'investir dans les pays en voie de développement.

Tout comme c'est le cas dans les autres pays, les effets nocifs et bien documentés de la privatisation de l'eau ont été : les augmentations des tarifs, la cessation des services en cas de non-solvabilité des clients, une baisse de la qualité de l'eau, les énormes profits d'investissement réalisés par les corporations, les contrats secrets, les pots-de-vin et la corruption.

L'actuel président du Mexique, Vicente Fox, ancien cadre de Coca-Cola, a cherché la privatisation de façon encore plus agressive. Au lendemain du 11 septembre, son administration a décrété que l'eau était une question de sécurité nationale.

Ce qui permet à l'Etat d'appliquer ses pleins pouvoirs, y compris sous forme d'opérations militaires et de mesures anti-terroristes, à l'encontre de quiconque est perçu comme un opposant aux projets gouvernementaux de reconstruction et de privatisation du secteur de l'eau.

La résistance face au vol de l'eau

Les opérations des grands fournisseurs d'eau privés a suscité une opposition croissante, d'une grande vivacité, dans de nombreuses régions d'Amérique latine. On assiste de plus en plus à la montée d'une résistance acharnée face à ce vol de l'eau publique. Dans les communautés de quelque taille que ce soit, les citoyens descendent dans la rue, organisent des référendums et des pétitions et luttent pour leur droit à l'eau. Les militants et le universitaire d'Amérique latine sont à l'avant-garde du mouvement mondial pour la justice en matière d'eau, s'exprimant dans les conférences internationa-

Les Bushmen et le problème de l'eau

Pour les Bushmen menacés de disparition par la politique menée par le gouvernement du Botswana, la question de l'eau est fondamentale

Au Botswana, le gouvernement, animé par des projets de développement minier (mines de diamants) s'emploie depuis des années à expulser les Bushmen de leurs terres ancestrales situées dans la réserve centrale du Kalahari. Résistant à leur relocalisation définitive sur un site baptisé New Xade, quelques 220 Bushmen ont intenté un procès au gouvernement botswanais. Ils revendiquent le droit de retourner vivre sur leurs terres et d'y pratiquer librement leurs activités tra-

ditionnelles de chasse et de cueillette. En décembre 2006, la Haute Cour du Botswana avait décidé (suite à une mobilisation internationale) que les Bushmen avaient le droit de vivre sur leur territoire ancestral, et que leur expulsion de la réserve en 2002 était illégale. Elle a également admis que les plaignants bushmen avaient le droit de chasser et de collecter dans la Réserve et n'avaient pas besoin de permis pour y entrer.

Malgré cette victoire, le gouvernement botswanais n'a pas renoncé à chasser les Bushmen. La nouvelle technique employée consiste à leur couper l'approvisionnement en eau. Le procureur général du Botswana a répondu par la négative à la requête des avocats des Bushmen concernant l'installation d'une pompe à eau dans un puits

de forage déjà existant dans la Réserve naturelle du Kalahari central. Jumanda Gakelebone, de l'organisation bushman First People of the Kalahari, a déclaré : « La Cour a jugé que nous pouvions retourner sur notre territoire, mais nous constatons que le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour nous empêcher. Pourquoi nous interdire l'usage d'un puits que personne d'autre n'utilise ? Nous ne pouvons pas vivre sans eau dans le Kalahari ».

D'après les informations fournies par SURVIVAL (« Survival aide les peuples indigènes à défendre leur vie, protéger leurs terres et déterminer leur propre avenir ». www.survival-france.org)

les, s'opposant à la politique de la Banque mondiale et organisant une Convention des Nations Unies qui régira le droit à l'eau.

Le 22 août 2003, 47 organisations issues de la base et venues de 16 pays américains se sont rencontrées à San Salvador où elles ont fondé un nouveau mouvement nommé RED VIDA. Ce réseau inter-américain de militants pour le droit à l'eau a publié la Déclaration de San Salvador pour le droit à l'Eau et sa Protection.

Plusieurs des groupes membres de ce nouveau réseau ont joué des rôles centraux lors du Forum mondial de l'Eau de Kyoto qui s'est déroulé en mars 2003 au Japon, au cours duquel la Banque mondiale et les gros distributeurs d'eau ont

tenté sans succès de convaincre le monde que leur privatisation faisait l'objet d'un « consensus ».

Lorsque les 3 Grands, la Banque mondiale et leurs alliés essayèrent de convaincre les participants au Forum de Kyoto d'adopter les « partenariats public-privé », les présentant comme la meilleure manière d'assurer les services relatifs à l'eau, les organisations issues de la société civile et les militants du droit à l'eau du monde entier formèrent une alliance pour empêcher la réalisation de ce projet. S'appelant les « guerriers de l'eau » les membres de l'alliance entreprirent de contester efficacement le « consensus » déterminé à l'avance qui concernait neuf autres sujets abordés au cours du Forum.

La plus célèbre réaction à la privatisation de l'eau est celle qu'a connu Cochabamba en Bolivie, lorsque au début de l'an 2000 Bechtel, le géant de BTP, y a installé sa filiale, Aguas del Tunari, augmentant immédiatement les tarifs au-delà des capacités de paiement de l'immense majorité de la population. La firme était autorisée par contrat à faire payer aux gens l'eau qu'ils tiraient de leurs propres puits et de leur envoyer des encaisseurs chargés de leur facturer l'eau de pluie recueillie dans les citernes placées sur leurs toits. Les consommateurs subirent des augmentations tarifaires allant jusqu'à 200 %.

La bataille pour l'eau constitue l'un des mouvements sociaux qui ont conduit Evo Morales à la

Présidence (voir l'article « Bolivie décommercialiser l'or bleu »).

Cela fait près de 20 ans que les peuples d'Amérique latine combattent le néolibéralisme, mais la tentative de marchandisation de l'eau pour le profit d'investisseurs vivant au loin a insufflé au mouvement une vitalité renouvelée. Parce qu'il est impossible de survivre sans eau, cette lutte est empreinte d'une urgence et d'une ténacité toutes particulières.

On ne fera pas taire leurs exigences d'une démocratisation de l'eau.

Avec l'aimable autorisation de reproduction de RISAL - Réseau d'information et de solidarité avec l'Amérique latine. Traduction : C.F. Karaguezian, pour RISAL.

Le rôle de l'eau dans la politique israélienne d'occupation de la Palestine

Par André Rousseau

Le Proche-orient est une terre aride. Si l'on se limite aux trois régions où le problème de l'eau se pose avec le plus d'acuité, à savoir la Jordanie, Israël et les Territoires palestiniens, on constate que l'exploitation réelle des ressources, pour satisfaire à la demande actuelle, est très proche, voire supérieure à ce qui est effectivement disponible.



Ainsi, en 1994, la consommation d'eau en Israël dépasse les 2.000 millions de mètres cube/an alors que les ressources renouvelables

n'excèdent pas les 1500 millions de mètres cube/an. En Jordanie, le déficit d'eau se monte en 1999 à 155 millions de mètres cube et les

nappes phréatiques sont surpompees à 180 %. Le cas est encore plus net dans la bande de Gaza qui exploite ses ressources renouvelables à 217 %, avec toutes les conséquences politiques que cela entraîne.

Historique

Déjà en 1919, Chaim Weizman, dirigeant de l'Organisation Sioniste Mondiale, écrit au Premier ministre anglais Lloyd George que « L'ensemble du futur économique de la Palestine est dépendant de son approvisionnement en eau pour l'irrigation et l'énergie électrique ». Les frontières demandées englobent, en plus de la Palestine, le Golan et les Monts Hermon en Syrie, le sud Liban et la rive est du Jourdain.

En 1941, D. Ben Gourion déclare : « Nous devons nous rappeler que, pour parvenir à enrainer l'Etat juif, il faudra que les eaux du Jourdain et du Litani soient comprises à l'intérieur de nos frontières ». Ben Gourion et Moshe Dayan étaient dès le début partisans d'envahir le sud-Liban jusqu'au Litani.

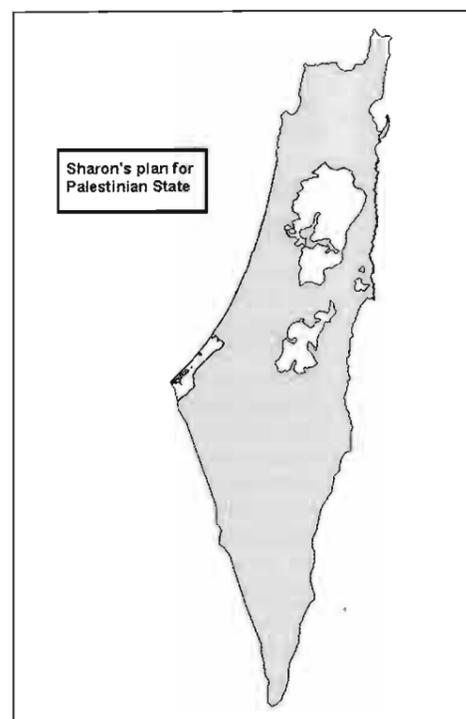
Dès 1953, Israël commence à dériver les eaux du Lac de Tibériade pour irriguer la côte et le Néguev, sans consulter la Syrie ni la Jordanie, et prélève une partie des eaux du Jourdain. En 1964 le « National Water Carrier » (transport de l'eau par canalisations) est opérationnel.

La Syrie et la Jordanie entreprennent alors la construction de barrages sur le Yarmouk et le détournement du Baniyas pour retenir l'eau en amont du Lac Tibériade et ainsi empêcher Israël de l'y siphonner. Israël les accuse alors de l'agresser et bombarde les travaux jusqu'au déclenchement de la guerre des 6 jours. La guerre de 1967 permet à Israël d'accaparer les ressources de Gaza, de la Cisjordanie et du Golan.

En 1978, Israël envahit le sud-Liban et détourne par pompage une partie du Litani jusqu'en 2000, date à laquelle il se retire suite à la résistance du Hezbollah installé dans cette région. L'annexion du Golan, surnommé le « château d'eau », permet le contrôle du bassin d'alimentation amont du Jourdain, et se traduit par l'expulsion de la majorité de la population (100 000 personnes), ce qui, du même coup, permet à Israël de récupérer l'eau qui n'est plus localement consommée.

En 1994, Israël et la Jordanie signent un traité de paix avec un volet sur l'eau défavorable aux Jordaniens. Avec la Syrie qui propose de tout négocier, notamment l'eau, contre un retrait total de l'occupant du Golan, les discussions reprises en 1999 sont brusquement interrompues par Ehoud Barak.

Quant aux accords d'Oslo de 1993, s'ils reconnaissent « les droits de l'eau des Palestiniens », ils renvoient leur négociation aux discussions finales sur le statut des territoires Palestiniens !



Les Palestiniens sont toujours là où il n'y a pas d'eau...

La loi sur l'eau d'Israël

Sa loi sur l'eau de 1959 fait des ressources hydrauliques « une propriété publique (...) soumise au contrôle de l'État ». Le contenu légal, la valeur économique et sociale de la propriété foncière et des ressources qu'elle contient sont alors profondément modifiés. Cela initie un système qui empêche les Palestiniens de disposer librement de leurs ressources hydrauliques, instaurant une discrimination systématique.

Dès les premiers jours de l'invasion de la Cisjordanie et de Gaza en 1967, deux mesures sont prises :

- Interdiction de toute nouvelle infrastructure hydraulique, forages et puits sans autorisation,
- Confiscation des ressources en eau qui sont déclarées propriétés d'Etat conformément à cette loi israélienne sur l'eau de 1959 qui a nationalisé la ressource.

Pour y appliquer sa loi sur l'eau, Israël use à outrance de décrets militaires. Le domaine principal de discrimination est celui des entraves imposées aux forages des puits.

350 puits palestiniens fonctionnent actuellement en Cisjordanie,

23 d'entre eux, représentant 6,5 % de tous les puits, ont été forés depuis le début de l'occupation, au profit exclusif des colonies de peuplement.

Le droit de creuser de nouveaux puits nécessite un permis, délivré à la discrétion des autorités israéliennes. Depuis 1975, des quotas sont imposés et leur dépassement entraîne de lourdes amendes (des compteurs ont été installés).

Ils n'ont été augmentés que quatre fois...

La quantité d'eau disponible pour les agriculteurs de Cisjordanie est gelée depuis 1967 : le plafond est fixé à 90-100 millions de mètres cube par an pour 400 villages. Inversement, la quantité d'eau allouée aux colonies juives a augmenté de 100 % au cours des années 1980.

Utilisation de la « Loi des Absents »

Sous des prétextes sécuritaires, la « loi des absents » est renforcée par la proclamation de « zones ou régions spéciales ». Conformément à l'ordonnance militaire sur la « propriété abandonnée », Israël prend possession de ces terres, expropriant de cette façon

un nombre inconnu de puits qui étaient utilisés par les Palestiniens ayant subi l'exode de 1948 et depuis considérés comme « absents ».

De même, la législation israélienne soumet certaines régions de Cisjordanie à des réglementations renforcées : « régions soumises à rationnement », « districts de drainage », « régions de sécurité militaire ».

C'est le cas d'une bande de terre le long du Jourdain, déclarée « zone militaire », que les Palestiniens utilisaient à des fins d'irrigation. Ces mesures limitent davantage encore l'accès des Palestiniens à l'eau, laquelle est achetée au prix fort – celui de l'eau potable – par les agriculteurs palestiniens pour les besoins de l'irrigation.

De même, depuis 1975, la réfection et le nettoyage des puits sont soumis à des autorisations israéliennes, pratiquement jamais accordées.

La Mékorot

Ces pratiques discriminatoires sont institutionnalisées : le gouvernement israélien, l'Agence juive et le Fonds national juif (FNJ) contrôlent la Mékorot (Compagnie





Inégalité d'accès et de prix

Mais il ne suffit pas que la ressource existe, encore faut-il y avoir accès et les couvre-feux et blocus continus conduisent à des situations dramatiques. Les destructions de réseaux et réservoirs obligent à faire venir l'eau en camions-citernes, renchérissant son prix qui peut atteindre jusqu'à 40 NIS/mètre cube (plus de 8 euros), soit près de 10 fois plus que le prix initialement demandé par la municipalité. Dans les Territoires Occupés Palestiniens de 1967, les réseaux étant fréquemment sous le contrôle direct des colons, ceux-ci ferment les vannes de distribution des antennes en direction des villages palestiniens quand bon leur semble.

Si les Israéliens bénéficient de l'eau courante toute l'année, les Palestiniens sont victimes de coupures arbitraires, en particulier pendant l'été.

Quant au prix payé par un consommateur palestinien, il est en principe le même qu'un israélien, alors que le PIB est 20 fois plus élevé en Israël qu'en Cisjordanie.

de gestion israélienne) et la Tahal (Compagnie de planification des ressources en eau d'Israël), dont l'objectif commun est le soutien exclusif des intérêts israéliens. L'intégration des services israéliens, en imposant une centralisation de ces compagnies et en supprimant la participation des populations locales, place les territoires palestiniens dans une situation de dépendance juridique et administrative.

La Mékorot a développé dès 1967 des réseaux au profit quasi-exclusif des colonies. Le développement et l'entretien des systèmes municipaux palestiniens ont été laissés à l'abandon, alors que la Mékorot contrôlait et étendait son réseau de distribution.

Dans les secteurs Palestiniens desservis par la Mékorot, l'état d'entretien est tel que jusqu'à 40% de l'eau transportée en Cisjordanie est perdue en ligne. Le système hydraulique palestinien est resté à son niveau de 1967.

À Tulkarem, ces pertes s'élèvent à 60%, à Ramallah à 20%. Et la création d'infrastructures hydrauliques, qui relient les colonies de peuplement entre elles, enferme les territoires palestiniens dans un quadrillage serré.

A Gaza, la situation est plus dramatique encore, car l'aquifère côtier surexploité s'infiltrait maintenant d'eau de mer.

Pour le futur État palestinien, l'éventuel découplage du réseau hydraulique s'avérera difficile et onéreux.

En réalité l'eau est fortement subventionnée pour les colonies juives alors qu'un palestinien doit payer 4 fois plus cher qu'un colon pour y accéder.

« L'Autorité Palestinienne de l'Eau »

Dans de telles conditions, l'Autorité Palestinienne de l'Eau, qui a été créée par Oslo 1, faisait pâle figure avant d'être annulée par Oslo 2, puisque c'est Israël seul qui gère les flux. Elle servait surtout de bouc émissaire face au mécontentement des populations palestiniennes, et elle a perdu sa raison d'être avec la destruction systématique des infrastructures (les cuves) et l'impossibilité de contrôler la pollution.

Etat des lieux hydrogéologiques et répartition de la consommation d'eau

La consommation moyenne et annuelle d'un Israélien (357 mètres cube) est quatre fois plus

élevée que celle d'un Palestinien de Cisjordanie (84,6 mètres cube). La consommation domestique d'un citoyen israélien est trois fois supérieure à celle d'un Palestinien.

La consommation agricole est également largement plus forte, et la politique israélienne de subventions encourage, de fait, une consommation élevée.

Douloureux handicap pour l'agriculture palestinienne : les colonies irriguent 60 % de leurs terres cultivables, contre 45 % en Israël et 6 % en Cisjordanie.

Depuis 1967, 75 % des eaux du Jourdain sont détournés par Israël avant qu'elles n'atteignent les Territoires.

En Cisjordanie, trois aquifères fournissent un autre tiers des réserves hydrauliques à Israël, qui consomme près de 86 % de l'eau de la région.

Les Palestiniens en utilisent 8 à 12 %, et les colons israéliens 2 à 5 %. Après plus de trente années d'occupation, quelque 180 villages de Cisjordanie ne sont toujours pas raccordés à un système de distribution.

Première assemblée mondiale des élus et des citoyens pour l'eau

L'Assemblée Mondiale des Citoyens et des Elus pour l'Eau (AMECE) s'est réunie pour la première fois à Bruxelles dans l'émicycle du Parlement européen du 18 au 20 mars 2007. Malgré les engagements pris par la communauté internationale depuis 1974, plus d'un milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable.

Il y a trois décennies, en 1974, la communauté internationale lança le Nouvel Ordre Économique International à l'aune de l'objectif « pauvreté zéro en l'an 2000 ». Déjà, en 2000, l'Assemblée Générale des Nations Unies, réunie au sommet du millénaire, décida d'abandonner l'objectif de l'éradication de la pauvreté pour se concentrer sur celui de la réduction de moitié en 2015 du nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté absolue à moins de 2 dollars de revenu

par jour. Dans ce contexte fut également abandonnée l'idée de garantir l'accès à l'eau potable pour tous les habitants de la planète, ce qui aurait dû être réalisé vers 1990 selon les buts attribués à la Décennie Internationale de l'eau 1981-1991 organisée par les Nations Unies !

Nous sommes en 2007 et aucun des objectifs de 1974 n'a été atteint. Aujourd'hui, on compte 2,8 milliards de pauvres dont 1,1 milliards sans accès à l'eau et 2,6 milliards sans services hygiéniques et sanitaires. Selon l'UNICEF, plus d'un million et demi d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année par manque d'eau potable, soit 4200 enfants par jour. Il est temps de passer de la rhétorique dénonciatrice à des actions pour la solution effective des problèmes.

Quatre thèmes ont été présentés : réaliser le droit humain à l'eau ; le financement public de l'eau ; la reconnaissance de l'eau comme

bien commun à tous les habitants de la terre et les citoyens et gouvernement de l'eau.

De nombreux représentants d'associations, d'ONG, d'élus avaient fait le déplacement. M. Mamani, ministre de l'eau du gouvernement bolivien, après avoir souligné qu'en janvier 2007 la « Lyonnaise » avait quitté la Bolivie, a réaffirmé que l'accès à l'eau est un droit fondamental qui doit rejoindre les nouveaux droits constitutionnels. Il a proposé une commission de suivi et de défense au niveau des Nations Unies ainsi que la nécessité d'élargir la réflexion au niveau des changements climatiques.

Michèle Forgeron
membre du Bureau de
France Amérique Latine

www.franceamericquelatine.fr

Le contrôle des sources d'eau est aux mains de la compagnie israélienne Mekorot qui distribue chaque année 110 millions de mètres cube aux 1,5 million de Palestiniens (soit 73 mètres cube par habitant), 30 millions de mètres cube aux 140 000 colons (soit 214 mètres cube par colon), tandis que 460 millions de mètres cube partent vers Israël.

Cette compagnie pratique une distribution, mais aussi des tarifs discriminatoires.

Elle fait payer 0,7 \$ le mètre cube pour usage domestique et 0,16 \$ pour l'agriculture aux Israéliens, tandis qu'il n'existe pas de prix différencié pour les Palestiniens qui doivent payer, eux, 1,20 \$ le mètre cube. Heureusement, cette nappe se régénère facilement grâce à des précipitations abondantes.

A Gaza, la superficie territoriale est petite et les précipitations sont faibles. On estime que seulement 35 millions de mètres cube pénètrent le sol pour gagner la nappe phréatique.

Vu l'accroissement de la population (de 50 000 personnes avant 1948, elle est passée à 1,2 million aujourd'hui, ce qui correspond à 29 mètres cube d'eau par habitant et par an !), cette nappe d'eau est surexploitée, et 70 % de ses ressources sont endommagées.

Les Israéliens pompent de façon trop importante près de la bande de Gaza et assèchent les puits palestiniens où l'eau disponible est saumâtre et désormais polluée.

Il n'existe pas de rivière dans la bande de Gaza, mais un wadi qui rassemble les eaux de plusieurs wadi dans la région.

Les Israéliens ont établi de petites digues sur ces wadi et la seule eau qui coule désormais dans le Wadi Gaza est celle usée et non recyclée de la ville de Gaza.

Conséquences sur l'environnement

Les eaux souterraines ont été surexploitées. 70 à 80 % des villes et villages palestiniens ne reçoivent que quelques heures d'eau par semaine, obligeant la population à faire des réserves dans des bidons, soit dans des conditions d'hygiène hasardeuses, tandis que les postes militaires israéliens

et les colonies sont alimentés 24 heures sur 24.

Non seulement il est interdit pour les Palestiniens de forer de nouveaux puits sans autorisation militaire israélienne, mais surtout leurs puits ne doivent pas dépasser 140 mètres de profondeur, alors que ceux des colons peuvent atteindre 800 mètres.

Aggravation de la situation

Depuis la deuxième Intifada, la situation s'est encore dégradée, puisque l'armée israélienne et les colons attaquent de manière presque systématique les puits, empêchent les Palestiniens d'accéder à l'eau et à terme essaient de les pousser à partir.

De ce fait, le coût de l'achat de tanks d'eau a considérablement augmenté, passant de 3 \$ par mètre cube à 7 \$.

Les hélicoptères israéliens bombardent les tanks sur les toits des maisons ainsi que les puits importants, comme ce fut le cas à Rafah.

Pour Gaza, le problème provient des puits creusés dans la nappe phréatique.

Selon l'Autorité palestinienne, les Israéliens ont pompé dans les nappes aux abords immédiats de la bande de Gaza, causant ainsi la forte salinisation actuelle des puits.

Le vrai rôle du Mur et la politique d'annexion

C'est au nom d'une prétendue - et illusoire - sécurité que les gouvernements israéliens successifs ont refusé d'appliquer les résolutions de l'ONU leur intimant l'ordre de revenir aux frontières de 1967 - dite la « ligne verte » -, et en particulier de rendre à la Syrie les hauteurs du Golan.

En réalité, la politique des « faits accomplis », guidée par la volonté connue de conquête territoriale d'Israël (le rêve du « Grand Israël biblique » de certains dirigeants israéliens), a surtout pour objectif de mettre la main sur 90 % des ressources en eau de la région, ce qui devrait être effectif quand le Mur sera terminé.

Cette politique, planifiée pour chasser les Palestiniens de Cisjor-

danie par le tarissement de l'accès à leurs propres ressources en eau, est escomptée passer à travers les gouttes d'une réprobation internationale !

Qu'on en juge sur le terrain ! Le tracé du Mur suit une logique délibérée : maximum de terres, minimum de population, en vue de l'annexion et de l'expansion future des colonies.

Le tracé de ce dernier suit soigneusement les principales colonies, mais est aussi calé sur la mainmise des meilleures terres et sur la récupération optimale des accès à l'eau.

Séparer les puits des terres conduit d'abord à assécher ces dernières, à la perte des investissements et des récoltes, puis à l'abandon et donc à la récupération par Israël au titre de la « loi » sur les « terrains non cultivés ».

Par exemple, dans les régions de Qalqiliya et Tulkarem, en juin 2003, plus de 50 % des terres irriguées sont isolées et plus de 5 % détruites, 50 puits sur 140 et 200 citernes se retrouvent isolés ou en zone tampon, 30 Km de réseau d'irrigation et 25 puits et citernes ont été détruits, affectant 51 communes, soit plus de 200 000 personnes, dont 40 % sont maintenant sans ressources.

Un rapport de l'ONU indique qu'entre la signature des accords d'Oslo en 1993 et 1999, 780 puits fournissant de l'eau à usage domestique et pour l'irrigation ont été détruits. Quant aux secteurs, où, malgré tout, subsistent quelques productions, comme les serres à Qalqiliya, la fermeture des voies de communication rend impossible toute commercialisation.

A Rafah, dans la bande de Gaza, où la démolition systématique de centaines de maisons a été menée par l'armée d'occupation, les infrastructures correspondantes : citernes, réseau et réservoirs publics ont été détruits.

Cela a été le cas, en particulier, au début 2003, de la station de pompage de deux puits fournissant l'eau à 50 % des habitants de la ville. Ces deux puits fournissaient 6 000 mètres cube d'eau par jour (de bonne qualité et non saumâtre) sur les 13 000 journaliers consommés par les 130 000 habitants.

L'un de ces deux puits avait été bâti en 2001 par l'Autorité Palestinienne avec l'aide de fonds du gouvernement canadien.

Depuis le début de la deuxième Intifada, les dommages dans les Territoires occupés s'établissent comme suit : 151 puits, 153 sources, 447 citernes, 52 citernes mobiles (tankers), 9 128 citernes de toit, 14 réservoirs, 150 Km de canalisations desservant plus de 78 000 maisons (source : Palestinian Hydrology Group).

L'avenir ?

Il est inacceptable qu'Israël puisse accaparer la presque totalité des ressources hydrauliques de la région au profit exclusif de ses ressortissants - minoritaires en nombre -.

Le fait incontournable que ces ressources soient insuffisantes pour permettre une utilisation de l'eau semblable à celle des pays tempérés devrait au contraire inciter à la recherche de modus vivendi des peuples de la région.

Or, Israël refuse à ce jour toute négociation sur ce sujet, tant avec l'Autorité Palestinienne qu'avec ses voisins, comme le prouve sa politique au sud-Liban et au Golan.

La politique internationale de l'eau, qui avait été initiée dans les années 50 avec le Plan Johnston, a été mise sous le boisseau par Israël.

Il serait temps que, sous l'égide de l'ONU, se tienne une Conférence internationale avec les pays alentour, tout en étant conscient que le règlement politique du conflit israélo-palestinien sur la base des résolutions de l'ONU et le partage équitable de l'eau sont indissociables.

En attendant, le statu quo mène directement à une catastrophe annoncée.

Et rappelons-nous que dans l'histoire de la Mésopotamie, des civilisations ont disparu par suite d'insuffisance des ressources hydrauliques.

Reproduction dans « Différences » avec l'aimable autorisation d'André Rousseau et du Collectif Girondin de Souvien au Peuple Palestinien (mention à faire figurer obligatoirement).

Dénucléariser le Moyen Orient

Par Bernard Ravenel

Association France Palestine solidarité - Observatoire des Armements (CDRPC)*

A partir de 2002, le bloc d'intérêts au pouvoir aux Etats Unis a opté pour une politique de guerre active et en particulier « préventive » dans l'arc qui va de la péninsule arabe à l'Asie centrale. Dans ce contexte, Israël doit avoir un rôle important sinon décisif. Déjà en 1982, durant la guerre menée au Liban, le gouvernement du Likoud se proposait pour une intervention contre l'Iran, après avoir bombardé, le réacteur nucléaire de Tamouz en Irak. A cette époque il y avait l'URSS et les Etats Unis hésitaient. Aujourd'hui, l'URSS a disparu et les Etats Unis de G. Bush, avec leur guerre en Irak, leur soutien à la guerre d'Israël contre la Palestine et le Liban, enferment le Moyen Orient à l'intérieur d'une prospective qui crée une situation de guerre permanente dans la région à partir de la non résolution de la question palestinienne. Et l'Iran est devenue la cible centrale reposant, après Israël, la question de la nucléarisation de la région avec toutes ses conséquences, y compris dans l'évolution de la stratégie des Etats Unis et d'Israël. Comment arrêter la marche vers la catastrophe dont seraient victimes sans exclusive tous les peuples de la région ?

Le 31 juillet 2006, le Conseil de sécurité des Nations Unies a accompli un pas supplémentaire dans l'isolement international de l'Iran : par 14 voix contre une, il a adopté la résolution 1696 qui « exige » que « l'Iran suspende toutes les activités liées à l'enrichissement » d'uranium. Un ultimatum a été fixé au 31 août. A défaut, la résolution prévoit « des mesures appropriées » ; c'est la première résolution à valeur contraignante qui se réfère au chapitre VII de la Charte de l'ONU, qui traite des menaces sur la sécurité mondiale et qui prévoit des sanctions, y compris militaires. Le compte à rebours a commencé, s'est réjoui



John Bolton, l'ambassadeur néo-conservateur des Etats Unis aux Nations Unies.

Le 31 août 2006, l'Iran a répondu habilement en proposant de reprendre la négociation mais sans suspendre les activités d'enrichissement de l'uranium. La question est alors posée : les Etats Unis sont-ils toujours prêts à lancer une offensive militaire pour empêcher l'Iran de développer la bombe nucléaire ? C'est ce que confirme le journaliste américain Seymour Hersh dans l'édition d'août du New-Yorker : l'administration Bush non seulement envisage mais prépare contre l'Iran, en liaison étroite avec Israël une intervention militaire incluant l'usage d'armes nucléaires tactiques.

On comprend alors pourquoi les Etats-Unis ont encouragé Israël à mener une attaque contre le Liban visant les infrastructures civiles : une guerre comme répétition d'une future attaque contre l'Iran. L'échec de la dévastatrice campagne contre le Liban a pour un temps refroidi les esprits à Washington mais les Etats Unis n'ont pas renoncé : l'attaque a été reportée.

La « machine de guerre direction Iran » s'est mise en mouvement

depuis le dernier trimestre 2005. C'est un fait depuis l'annonce le 8 mars 2006 par le directeur de l'AIEA de la transmission du dossier Iran au Conseil de sécurité après les déclarations de Dick Cheney (7 mars) qualifiant l'Iran de « menace n° 1 », « les Etats Unis ne permettront pas à l'Iran d'avoir l'arme nucléaire ».

Un contexte régional transformé

La guerre du Liban a entraîné une régionalisation des crises au cœur desquelles se trouve la question palestinienne. L'idée d'une nécessaire solution internationale de l'ensemble des problèmes posés dans une région devenue une poudrière tend à s'imposer. La question du nucléaire iranien ne pourra être réglée indépendamment des autres : la sécurité est régionale ou elle n'est pas. Aujourd'hui, la logique de la guerre permanente américano-israélienne dans la région ouvre la voie à une extension et à une aggravation de la guerre qui pourrait prendre une dimension nucléaire.

Avec la résolution 1696, l'escalade a commencé : sanctions écono-

miques d'abord qui bien sûr ne feront pas reculer l'Iran, mais qui vont amener les Etats Unis vers l'option militaire. Déjà, la plus grande partie du système médiatique mondiale a préparé l'opinion à une action armée pour en faire accepter la « nécessité vitale » (les déclarations de Kouchner vont dans ce sens). Comme pour l'Irak, on a « fabriqué » une énorme campagne pour dénoncer la « menace iranienne ». Cette propagande est favorisée par l'escalade verbale du président Ahmadinejad menaçant de priver Israël de la carte qui a provoqué une légitime indignation.

Cette escalade s'inscrit dans le refus explicite américano-israélien de négocier avec le gouvernement palestinien du Hamas, refus soutenu, entériné par l'Union Européenne qui a ainsi fait comprendre à Israël qu'il pouvait continuer son offensive à l'échelle régionale. Ce refus mène directement à l'extension de la guerre et à sa probable nucléarisation. Si les peuples ne l'arrêtent pas avant.

La stratégie conjointe américano-israélienne

Une première considération consiste à ne pas séparer la crise libanaise de la crise palestinienne. « Un coup à Gaza puis un coup au Liban » est le point de lancement non pas d'un nouveau Moyen Orient mais d'un état de guerre permanent préluant à l'attaque contre l'Iran. Dick Cheney, le vrai dirigeant stratégique de l'opération a confié le soin à Israël de créer les conditions d'une déstabilisation de la situation. En même temps, il faut faire en sorte d'impliquer l'Europe comme partenaire, à travers l'OTAN si possible. Toute cette politique est le fruit d'une stratégie conjointe que l'on peut synthétiser ainsi :

- Etablir un protectorat régional contrôlant les routes du pétrole (plus encore que les gisements eux-mêmes).

- Casser l'autonomie politique et énergétique de l'Union européenne. Or sans le contrôle de l'Iran, la domination américaine sur la région et sur le pétrole est incomplète. Sans oublier l'importance de l'Iran dans d'autres zones énergétiques, de la Caspienne à l'ex Asie soviétique.

- Renforcer Israël et son hégémonie militaire nucléaire, ce qui suppose la « liquidation » de la question palestinienne pour rendre stable la position militaire de Tel Aviv avec sa capacité nucléaire unique au Moyen Orient.

On est en fait devant trois hypothèses pour l'avenir du programme nucléaire iranien : soit l'abandon par l'Iran - très improbable - soit une issue diplomatique à partir de l'initiative européenne (« Déclaration de Téhéran » d'octobre 2003) qui suppose des concessions américaines, soit la menace bientôt suivie d'une intervention militaire.

Nous serions alors en face d'un saut qualitatif de la crise qui prendrait des dimensions imprévisibles à l'échelle mondiale.

La vraie menace nucléaire c'est Israël

Comme l'a déclaré Mordechai Vanunu (technicien israélien travaillant à la centrale nucléaire de Dimona qui a fait 18 ans de prison pour avoir révélé au monde l'existence du nucléaire israélien), l'hypothèse d'une guerre nucléaire au Moyen Orient part de la prolifération dont le développement par Israël de son armement nucléaire est responsable. L'arsenal israélien a incité des pays de la région à se doter à leur tour, pour dissuader Israël, d'armes de destruction massive. Israël (contrairement à l'Iran) n'adhère pas au TNP avec les mécanismes internationaux de contrôle et de surveillance de l'AIEA. Ce qui a pour effet d'encourager encore la prolifération d'armes nucléaires dans la région.

L'élaboration d'une nouvelle stratégie nucléaire des USA s'est formée en décembre 2001 (3 mois après le 11 septembre) avec la « Nuclear Posture Review ». Celle-ci a intégré les armes nucléaires dans l'ensemble du système militaire américain pour en rendre possible l'utilisation. La nouvelle doctrine mise en place, dite « Doctrine

for Joint Nuclear Operations » (DJNO) prévoit explicitement une attaque nucléaire préventive contre des pays qui « entendent » utiliser des armes de destruction massive.

Pour ce faire, les stratèges américains ont essayé de banaliser le risque nucléaire militaire et d'annuler la distinction entre guerre nucléaire et guerre conventionnelle. Comme ballon d'essai, ils ont utilisé des projectiles à uranium appauvri en Irak, en Yougoslavie et en fournissent à Israël pour le Liban, peut être pour la Palestine. Comme corollaire de cette doctrine, on conçoit une génération d'armes nucléaires nouvelles plus précises, prévues contre des structures souterraines profondes : les « mini-nukes ». L'attaque contre l'Iran prévoit explicitement l'usage d'un mélange d'armes conventionnelles et d'armes nucléaires avec des têtes de puissance très petite.

On en vient à se demander quelle est en réalité l'objectif de cette folie de l'administration Bush. S'agit il, dans une logique de « destruction créative » de mener le Moyen Orient vers un point de non retour, de le désagréger, de le faire littéralement exploser, de créer un tel chaos que même une administration démocrate ne pourra reprendre en mains ?

Et l'Europe ?

Pour l'essentiel, l'Europe est restée subordonnée à la politique américaine. Elle n'est jamais arrivée à concevoir une ligne politico-diplomatique en alternative. Pour Israël, on même assisté à un retournement aboutissant à prendre des sanctions contre les Palestiniens sans jamais en prendre contre Israël.

Quant à l'Iran, l'UE s'est de fait alignée sur les Etats Unis. En même temps, elle a proposé une sorte de compromis, en octobre 2003, la troïka européenne (France, Allemagne, Grande Bretagne) a signé avec l'Iran la « déclaration de Téhéran » où, en échange d'un engagement iranien de développer uniquement un nucléaire civil sous contrôle de l'AIEA, l'UE s'engage à oeuvrer pour la constitution d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Mais elle n'a pas respecté cet engagement.

La pression sur l'Iran

Dans ce contexte stratégique, la pression sur l'Iran s'accroît à partir du dernier trimestre 2005. Des journaux allemands parlent d'attaques prévues pour le printemps 2006. Des contacts sont pris avec la Turquie dont la collaboration est recherchée. Les néo-conservateurs demandent de déférer l'Iran devant le Conseil de sécurité. Les Etats unis livrent 500 bombes « bunker-buster » destinées à démolir les bunkers. Le 16 mars 2006 la stratégie américaine est confirmée sur 2 points décisifs : réaffirmation de la doctrine de guerre préventive; il n'y a pas de plus grande menace que celle de l'Iran.

Le 21 avril 2006, Bush appelle l'Europe et la Russie à appliquer des sanctions unilatérales hord du cadre de l'ONU. Nous sommes en face d'un scénario extraordinaire : la menace vient de l'Iran qui a adhéré au TNP qui ne possède pas d'armes nucléaires et qui reste sous le contrôle de l'AIEA. Elle ne vient surtout pas d'Israël qui n'a pas adhéré au TNP, qui possède des armes nucléaires braquées sur l'Iran et le monde arabe et qui refuse tout contrôle de l'AIEA. Et pourtant les institutions américaines spécialisées parlent de 2010 comme délai probable pour que l'Iran puisse éventuellement se doter de l'arme nucléaire.

Pour une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient

Face à la logique de guerre risquant de devenir nucléaire, la seule réponse est une logique de paix construite par la négociation politique fondée sur l'application du droit. Mais dans l'immédiat, face au risque imminent de guerre nucléaire, la reprise de la proposition d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient devient une nécessité vitale.

Le projet de création d'une zone dénucléarisée au Moyen Orient a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1974, à la demande de l'Iran, à laquelle s'est jointe l'Egypte. En 1990, une étude a été réalisée par 3 experts (Etats Unis, Suède, Pays Bas) suite à l'adoption d'une résolution de l'ONU du 7 décembre 1988 qui soulignait « Dans

l'ensemble du Moyen Orient, il ne semble pas que l'utilisation de l'arme nucléaire puisse permettre d'atteindre le moindre objectif militaire. »

Depuis des résolutions sont déposées régulièrement sur cette question. Cette proposition a été votée en 1995 à la conférence de révision du TNP, revotée en 2000. En 2006, l'AIEA en a rappelé la nécessité. La déclaration de Téhéran doit être l'occasion de promouvoir un processus qui mène à la solution du problème nucléaire au Moyen-Orient. La proposition d'une zone sans armes nucléaires doit être relancée par l'Europe avec détermination. C'est l'axe principal pour désamorcer l'extrême tension qui peut conduire au pire.

Ce processus suppose en préalable la mise en discussion de l'arsenal nucléaire israélien, la fin de sa politique ambiguë pour se soustraire à tout contrôle international. Cette première exigence servirait de point de départ à un déminage de la poudrière régionale et rendrait moins impératives et moins défendables les aspirations éventuelles de l'Iran au nucléaire militaire.

Aujourd'hui le problème n'est pas celui qui veut (probablement) la bombe mais celui qui l'a. Comme l'a souligné le maire de Hiroshima, Tadatoshi Akiba « le problème n'est pas une prolifération hypothétique. Le problème ce sont les arsenaux existants, l'arrogance et l'irresponsabilité des puissances qui n'entendent pas les démanteler comme il était prévu dans le TNP ».

Certes, cette proposition se heurtera à beaucoup de résistance, d'abord parce que les armes nucléaires sont considérées comme la garantie de la suprématie suprême et parce que se jour dans le Moyen Orient une partie stratégique décisive. Mais c'est précisément pour ces raisons qu'il faut saisir l'occasion. L'Europe doit s'y engager si elle ne veut pas être entraînée dans le conflit global voulu par les Etats Unis et Israël. C'est un défi historique pour le mouvement anti-guerre et pour la paix ; il y a urgence.

(*) - Extrait de la conclusion de la brochure intitulée « Israël, Iran, dénucléariser le Moyen-Orient » (disponible à l'AFPS) reproduit avec l'aimable autorisation de Bernard Ravenel.

La solidarité avec les peuples du Proche Orient en danger

Par Jacques Jedwab
Psychanalyste
et Jérôme Maucourant
Universitaire

Sur les décombres du nationalisme arabe laïc, il se construit un « national-islamisme » qui tente de combiner islam politique, nationalisme absolu et une interprétation économique de l'histoire dérivant du marxisme. Un article de Mohamed Tahar Bensaada illustre ce type de discours dont l'audience croissante sape la possibilité même d'une critique rationnelle de la domination impériale, des ravages du capital et des oppressions de toutes sortes.

L'auteur écrit ainsi : « Dans la version pseudo internationaliste des sionistes de gauche, tous les protagonistes de la région sont renvoyés dos-à-dos. Cette dernière version est la plus dangereuse parce que derrière des apparences généreuses, elle tente d'enlever au mouvement de libération nationale et sociale arabe et musulman les seuls appuis concrets possibles dans la région ». Pourtant, un mouvement musulman peut-il être considéré comme national ? Faut-il comprendre que seul un mouvement « musulman » puisse être authentiquement « arabe » ? Cette phrase inquiétante confond identité nationale, religion et culture. Comment la gauche, qui ne cesse d'insister avec raison sur le fait que les seuls critères de résidences ou de travail doivent être aux fondements de la communauté politique, peut-elle ne pas rejeter cette idée de la nation, fondée sur ce mélange de culture, de référence à l'origine et de religion ? Peut-on croiser un critère religieux et national pour en faire un concept politique, sans tomber dans la critique même qu'on adresse au sionisme ? D'ailleurs, si l'Etat d'Israël est un Etat expansionniste et agressif aujourd'hui, que dire de l'Oumma ? L'Iran, le Soudan et la Syrie sont-ils plus respectueux, du point de vue des droits de l'homme, que les Etats-Unis et son allié favori au Proche-Orient ?

Plus encore, l'auteur veut démontrer que le « mouvement de libération nationale et social arabe et musulman » n'a pas d'ennemis pires que la gauche israélienne, sioniste de gauche ou pacifiste. Les « apparences » sont opposées à la réalité, qui serait la « tentative » d'enlever au mouvement susdit les « seuls appuis concrets » dans la région. Or, il est difficile de comprendre précisément qui sont ces « seuls appuis concrets ». S'agit-il des appuis que le peuple palestinien pourrait recevoir des Etats et des forces politiques arabes et musulmanes refusant de reconnaître l'existence de l'Etat d'Israël ? Ou faut-il entendre qu'en proposant aux Palestiniens une issue pacifique et négociée, les mouvements pacifistes et sionistes de gauche risquent de priver le « mouvement de libération nationale et social arabe et musulman » de son seul « appui concret » qu'est le peuple palestinien en lutte ? Quelle que soit la façon dont on puisse lever l'équivoque des propos de Bensaada, on doit être surpris qu'il se désole de la possibilité même de paix ! Il devient clair que, pour Bensaada, la cause palestinienne ou libanaise n'est qu'un prétexte.

Bensaada rédige donc les prolégomènes à un « Traité de la Guerre Perpétuelle » dont le Proche-Orient n'a nul besoin : cette apologie de l'affrontement absolu ne peut que satisfaire l'extrême droite, une certaine gauche de l'extrême en pleine dérive et l'actuel président de l'Iran. Or, les arguments de Bensaada ne résistent pas à une analyse simple. Peut-on soutenir que les interventions répétées de C. Enderlin, par exemple, soient dangereuses parce que ce journaliste, en n'appelant pas à la destruction d'Israël, conduirait le supposé « mouvement de libération nationale et sociale arabe et musulman » à se couper de cet allié singulier qu'est l'Iran actuel, « appui concret » du national-islamisme ? N'y a-t-il aucun sioniste de gauche qui ne soit prêt à un compromis historique avec le monde arabe et le peuple palestinien ?

Nous pensons, ici, au sionisme de gauche ou des formes de sionisme qui acceptent la naissance d'un véritable Etat palestinien adossé à Jérusalem comme capitale et un dédommagement du prix payé depuis 1948 par les Palestiniens en termes de spoliation. La création de l'Etat d'Israël à partir d'un fait colonial peut être considérée comme un erreur, mais, soixante années après, peut-on, comme l'a écrit quelque part Schlomo Sand en substance, remplacer une injustice par une autre ? Comment est-il possible que ceux qui affirment que la nationalité, en France, doivent être fondée sur le critère du sol, en contestent le principe au Moyen-Orient, sauf à n'être plus de gauche mais bien de droite et prôner le critère du premier occupant ?

Bensaada écrit une autre phrase typique du culturalisme : « Mais l'essentiel de ce qui se cache derrière ce présupposé est la nature véritable de l'Etat d'Israël et son alliance organique avec le capital international - dont on néglige souvent le caractère foncièrement culturel ». Avec cette assertion se dévoile le fondement de la pensée de l'auteur, car il multiplie les signes manifestant qu'on atteint le tréfonds de la question. Les références à l'« essentiel », la « nature », le « véritable », l'« organique », le « foncièrement » font terriblement sens. On ne peut qu'être frappé de rencontrer, en une seule phrase, une telle accumulation de termes chargés d'une valeur tellement absolue comme la nature, l'essence, la vérité et le sol. C'est pourquoi la phrase, qui se termine sur un mot aussi fluctuant qu'incertain que le mot « culturel », est intrigante, car, ce qui est culturel est par définition variable, inexistant hors de ce qui l'oppose à un « culturel » autre. Par conséquent, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle le terme « culturel » prend, dans ce contexte, une valeur immuable, car ce culturel-là est lié à l'argent. Le texte de Bensaada incite, par conséquent, le lecteur à penser que l'Etat juif a « organiquement » rapport à l'argent. Or, cette « culture du capital »

ne va-t-elle pas, également, de la Malaisie de l'antisémite Matahir Mohamed à la Genève calviniste, via Riyad : cette culture passe par tous les lieux où règnent les « eaux glacées du calcul égoïste » dénoncées déjà par Marx.

Se faisant le théoricien du contre-terrorisme, Bensaada ajoute : « Israël n'est pas un Etat comme un autre. Son caractère artificiel en fait une caserne structurelle ». Même si les Etats-Unis ont permis que se constitue un « Etat spartiate » au Proche-Orient, comme l'a écrit Chomsky, le mot « caserne » utilisé par Bensaada indique un changement de nature de cet argument classique. L'Etat d'Israël, comme « autre », renvoie à l'idée d'une étrangeté qui affleurerait déjà dans les passages que nous avons relevés. Il ne s'agit pas de dénoncer le militarisme d'un Etat, mais bien de faire admettre au lecteur qu'il est compréhensible que tous les citoyens de cet Etat, civils ou non, puissent être des cibles de l'action militaire. Sinon, comment comprendre cette autre citation émanant de ce penseur de l'Oumma en guerre ? : « Quel est l'Etat au monde qui peut mobiliser 10 % de sa population sous les drapeaux en 48 heures ? Peut-on imaginer un instant la France - pays plus riche et plus puissant - mobiliser en 48 heures 5 millions de Français ? Le dernier sondage effectué cette semaine en Israël nous apprend que 86 % de la population soutient la guerre de son gouvernement contre le Liban ». Si les Israéliens ne sont pas tous des cibles, pourquoi alors évoquer ces 86 % après avoir évoqué l'« Etat-caserne » ? Le paradoxe de cette affaire est que ce sont les Palestiniens d'Israël qui ont payé un lourd tribut aux bombardements hezbollahi !

Il nous faut déminer aussi vite que possible le champ de la guerre des civilisations désirée par les néoconservateurs et les nationaux-islamistes. Il ne faut donc nullement s'étonner que les militants pour la paix au Moyen-Orient, que nous sommes, s'attachent à interpréter des textes pouvant être utilisés comme ferments d'un fascisme de type nouveau.

Antisémitisme dans les pays de l'Est

On constate que l'antisémitisme revient (ou n'a jamais cessé) dans les pays de l'est européen, par exemple en Russie (où le parti national-bolchevik affiche un profil rouge-brun), en Pologne (en particulier avec la Radio Marya - voir ci-dessous) ou en Ukraine, où l'on va jusqu'à dresser un monument à la gloire du pogromiste Petloura (voir ci-dessous). Le MRAP a été amené à protester officiellement auprès des autorités de ces pays contre ces résurgences d'antisémitisme, et continuera chaque fois que nécessaire.

Commission « Lutte contre l'antisémitisme et le Néo-Nazisme »

Comment les nationalistes ukrainiens réécrivent l'histoire (1)

Dans les pays post-communistes, l'histoire - et notamment celle de la seconde guerre mondiale - représente un enjeu majeur de la bataille d'idées. Car les forces nationalistes, qui y constituent un des piliers des nouveaux régimes, s'efforcent de justifier, au nom de l'hostilité à l'Union Soviétique, leur collaboration avec l'occupant nazi et son entreprise génocidaire.

Ainsi en Ukraine (...). C'est aussi en Ukraine que le Yiddishland fut anéanti : à Lviv, Babi Yar, Berdichev etc...où se produisit le judéocide par balles, premier volet de la « solution finale ».

En ce 9 mai 2007, le président Iouchtchenko a lui aussi prévu une cerise amère pour le gâteau de la Victoire.

Il saisit l'occasion pour relancer, face aux vétérans soviétiques, la réhabilitation de ceux qui les combattirent : L'Organisation des Nationalistes Ukrainiens (OUN) et son armée insurrectionnelle (UPA) reconnue officiellement - ainsi que l'Eglise gréco-catholique (uniata) qui en était proche - dès 2002, malgré quelques discrètes pro-

testations russes, polonaises et juives.

Il s'agit de hâter la « réconciliation nationale » afin de surmonter les déchirements du passé. Parmi les « héros de la résistance » qu'il cite, figure, non le chef des partisans rouges, Sidor Kovpak, mais le commandant de l'UPA, Roman Choukhevitch, dont on a célébré en grande pompe le centenaire de la naissance dans plusieurs villes... en oubliant qu'il fut, en 1941-1942 l'un des chefs du bataillon Nachtigall de la Wehrmacht et membre de la police auxiliaire nazie.

Autre personnalité remise à l'honneur : Simon Petlioura, le leader nationaliste antibolchevique qui fit écraser l'insurrection ouvrière de l'arsenal de Kiev en février 1918. Réputé pogromiste, il tomba en mai 1926 sous les coups d'un « terroriste juif ».

La première pierre de sa future statue a été posée le 25 mai à Poltava, sa ville natale...

En Galicie, berceau du nationalisme, on frappe encore plus fort : hommage est rendu à la division Galicie que l'on sait avoir appartenu à la SS de Heinrich Himmler, mais que l'on nomme volontiers « première division de l'Armée Nationale ukrainienne » selon

son appellation ultime de 1944. Ses vétérans reçoivent les mêmes retraites que ceux de l'Armée rouge et de l'UPA (...).

Des dizaines de milliers de victimes d'exécution soviétiques sont ensevelies dans la forêt de Birkivnia, non loin de Kiev (...). En 2006, M.Iouchtchenko a déclaré : « On devrait se souvenir de cette tragédie comme on se souvient d'Auschwitz, de Dachau et de Buchenwald ». De là à tracer un signe d'égalité entre les répressions stalinienne et le judéocide... Si l'Occident gêné n'a guère réagi à cet amalgame, Israël s'est élevé contre deux dimensions de cette dérive : le parallèle entre l'Holodomor et la Shoah, mais aussi l'activisme antisémite qui entoure cette campagne - certains soulignent que le principal responsable de la collectivisation et donc de la famine en Ukraine, Lazare Kaganovitch, était juif... (...)

Retour sur Maidan, où des échoppes de « littérature ukrainienne » proposent (depuis 1986 assurent les vendeurs) des produits éloquents : « Protocole des Sages de Sion », ouvrages du théoricien nazi Alfred Rosenberg et de l'historien Matvei Chapoval sur « les juifs en Ukraine » pamphlets dénonçant la « dictature juive » hier en URSS et aujourd'hui ici. Quelques brochures portent la croix gammée. Ces expressions de nazisme à l'état brut voisinent - fortuitement ? - avec la propagande de l'IOUN - UPA. L'antisémitisme de choc a d'ailleurs son état - major à Kiev : à l'Académie de Gestion du personnel (MAUP), un réseau d'universités et d'écoles privées regroupant 57 000 étudiants dans 32 régions. Editrice de pamphlets judéophobes, la MAUP dispose d'une licence officielle pour son enseignement. (...)

Jean-Marc Chauvier

(1) - Extrait d'un article du Monde Diplomatique d'août 2007.

Benoit XVI bénit une radio antisémite

Dimanche dernier, dans sa résidence d'été de Castel Gandolfo, Benoit XVI a reçu en audience le père Tadeusz Rydzzyk, directeur de Radio Maryja, station ultracatholique polonaise ouvertement antisémite. Commentaire du Vatican : « Les photos existent, il n'y a pas besoin de confirmer. » Selon le journal Nasz Dziennik, appartenant à la radio - celle-ci possède aussi une chaîne de télévision - « le pape a remercié les milliers d'auditeurs de la station pour les prières à son intention et a accordé

sa bénédiction à Radio Maryja et toutes ses œuvres. » Parmi celles-ci, la promotion des idées antisémites, nationalistes et antieuropéennes. Même le président Lech Kaczyński, que Radio Maryja avait pourtant soutenu, passe aujourd'hui pour un traître à la cause intégriste. Le Vatican, qui avait fini par s'emouvoir du contenu éditorial de la radio, avait prié l'église polonaise d'intervenir. Sans effet. Le Congrès Juif européen avait, lui aussi, réclamé des poursuites judiciaires contre la station. Mais l'influence de Radio

Maryja, qui revendique 3 millions d'auditeurs, est telle que la requête n'a pas abouti. Il y a deux ans, le père Rydzzyk a fondé sa propre école de journalisme pour assurer le fonctionnement du groupe de médias, contrôlé par l'ordre des rédemptoristes. Une entreprise peu charitable qui a néanmoins reçu une subvention de l'Union européenne.

Ludovic Tomas

(L'Humanité du 8 août 2007)

Hommage à Baya Jurquet



Baya Jurquet et Gisèle Halimi le 5 mars 2004.

Présidente d'honneur du comité local du Mrap de Marseille, grande figure du militantisme algérien, ancienne Moudjahidate ayant participé à la révolution algérienne et anti-fasciste à Marseille, Baya Jurquet nous a quitté le 7 juillet dernier.

Baya Bouhounne Allaouchiche Jurquet est née le 9 avril 1920 à Alger. À sa naissance, elle reçoit la pleine nationalité française par filiation et sera donc élue au premier collège après 1947.

Son père, Boudjema Bouhounne avait « bénéficié » de cette citoyenneté qui le met en dehors du statut de français musulman, comme blessé de guerre sur le front en France lors de la guerre de 1914-1918.

Ce qui n'empêche pas l'ordre coutumier de régner dans la famille ; elle est retirée de l'école française à onze ans et mariée à quatorze ans à un cousin devenant Baya Allaouchiche.

Communiste et engagée très tôt dans l'action militante, elle sera en 1949 Secrétaire générale de l'Union des femmes d'Algérie et membre du comité central du Parti communiste Algérien. Elle appartient à la cellule communiste de La Redoute (El Mouradia), quartier du dessus d'Alger, qui est aussi celle de d'Henri Alleg.

Au PCA clandestin, elle sert en 1941-1942 d'agent de liaison avec les députés et des responsables du PCF emprisonnés à Maison-Carrée (El Harrach) ; elle s'affirme ensuite dans les actions de soutien aux alliés dans la mobilisation finale antifasciste contre l'Italie et l'Allemagne, qui concourt à la libération de la France et au retour d'un régime Républicain.

Le patriotisme de la Résistance française est repris à son compte en Algérie par le Parti communiste qui élargit le mouvement de jeunes par les Jeunesses démocratiques, et s'emploie à organiser les femmes « sans distinction d'origine » par l'Union des femmes en Algérie qui fait partie de la Fédération démocratique des femmes, d'obédience communiste internationale.

Promue par le PCA parmi les responsables de l'Union des femmes, Baya Allaouchiche est déléguée au Congrès de la fédération internationale démocratique des femmes à Budapest ; elle devient en 1949 secrétaire générale de l'Union des femmes d'Algérie et entre au Comité central du PCA au Ve congrès tenu à Oran (Wahrân) du 26 au 29 mai 1949.

En décembre 1949, elle part en Chine et y séjournera quelques mois, rencontrant Mao Ze Dong, Chou En Lai et le maréchal Chuh Teh ; elle assiste en effet au Congrès des femmes d'Asie à Pékin en tant qu'observatrice aux côtés de Jeannette Vermeesch-Thorez et de Marie-Claude Vaillant-Couturier qui représentent l'Union des femmes françaises. En décembre 1952, elle est la porte-parole de la délégation algérienne au congrès international du Mouvement de la paix qui se tient à Vienne (Autriche).

En septembre 1954, elle va, au nom de l'Union des femmes, conduire la campagne de secours aux sinistrés du tremblement de terre d'Orléansville (El Asnam, Chlef).

Nous sommes à la veille de l'insurrection du 1er novembre. Par-delà les positions contraires ou précautionneuses du PCA, elle est sensible à l'entrée dans la lutte de libération nationale. Au nom de l'Union des femmes, et par une initiative indépendante du PCA,

elle organise des manifestations de protestation et de solidarité avec les détenus, devant la prison Barberousse (Serkadji) d'Alger en 1955 et au début de 1956.

Contactée par le FLN dès 1955, elle devient doublement suspecte. Après deux perquisitions, elle est anêlée dans la nuit du 31 mai au 1er juin 1956 ; elle fait partie de la première vague importante d'arrestations conduites au titre des « pouvoirs spéciaux » appliqués en Algérie auquel le PCF a donné son approbation. Deux femmes sont prises dans cette rafle nocturne : Lisette Vincent et Baya Allaouchiche, leur qualité de citoyennes françaises leur vaut d'échapper à l'internement et d'être expulsées.

Remise en liberté à Marseille, Baya Allaouchiche peut faire venir ses deux enfants. Elle reprend contact avec le FLN et participe en France aux actions de lutte contre le colonialisme et pour l'indépendance de l'Algérie. Cela lui vaudra des rapports difficiles avec les dirigeants et militants communistes les plus suivistes de la direction du PCF qui s'en tiennent à demander la paix en Algérie et à privilégier le patronage du Mouvement de la paix. Elle est d'autant plus suspecte qu'elle vit à partir de 1959 avec Jacques Jurquet (elle deviendra légalement Baya Jurquet en 1978), militant communiste réputé maoïste puisqu'il soutient les luttes de libération des pays colonisés et du Tiers Monde à commencer par la lutte algérienne.

Après l'indépendance de l'Algérie, Baya Bouhounne milite au MRAP à Marseille. Dans les années 1970, elle préside le mouvement antiraciste dans le département et fait partie du Bureau national. C'est à ce titre de l'action contre le racisme, sous la pression amicale de ceux qui reconnaissent son itinéraire militant en Algérie et en France, qu'elle est faite chevalier de l'Ordre National du mérite. Cette décoration lui a été remise par Me Gisèle Halimi, avocate de la cause des femmes algériennes dans la guerre de libération et militante féministe.

En 1979, sous le nom d'auteur de Bediya Bachir, les Éditions du Centenaire contrôlées par le Parti communiste marxiste-léniniste de

France (PCMLF « pro-chinois »), ont publié son roman composé en 1957-1958 à Marseille L'Oued en crue. Les éditions dépendantes du PCF l'avaient écarté de publication à l'époque de la guerre. Laurent Casanova, secrétaire de Maurice Thorez et originaire d'Algérie, à qui l'ouvrage était adressé, avait répondu que ce n'était pas possible car le PCF soutenait alors la publication du livre de l'écrivain attitré du parti, André Stil, évoquant l'Algérie en guerre et intitulé Le dernier quart d'heure pour parodier la formule du socialiste français, le Ministre-résident en Algérie, Robert Lacoste.

Le roman a été réédité en 1994 par les Éditions Sakina Ballouz à Genève sous le vrai nom d'auteur Baya Jurquet-Bouhounne. Cette réédition voulue par Baya Jurquet avait pour objectif de venir en aide aux associations qui luttent contre les islamistes pendant la décennie noire en Algérie. Elle a souhaité avec l'éditrice remettre le bénéfice de sa diffusion aux associations féminines algériennes pour soutenir leur combat contre le code de la famille, l'intégrisme et pour la démocratie en Algérie.

Elle nous laissera également un dernier ouvrage qui devrait probablement sortir durant le mois de Novembre 2007 : Femmes algériennes « De la Kahina au code de la famille ». Ed le temps des cerises.

Décédée le 7 juillet 2007 à 7 heures 30 du matin, à l'âge de 87 ans, elle sera incinérée à sa demande au crématorium de Saint Pierre à Marseille le 10 juillet 2007. De nombreuses personnes lui ont rendu un dernier hommage, ami(es), militant(es), compagnons de route, ainsi que de nombreuses délégations associatives Françaises et Algériennes. Nous donnons rendez-vous pour un hommage à notre grande dame, à Marseille, dès la sortie de son livre en novembre 2007.

Sources : notes de dépouillement de Liberté par A. Taleb-Bendiab. - J.-L. Einaudi, Un rêve algérien. Histoire de Lisette Vincent, une femme d'Algérie. Dagorno, Paris 1994 - René Galissot Dictionnaire de l'Algérie Édition de l'Atelier. Témoignages de Jacques Jurquet.

Notre sélection

Un été sans juillet

Collection « Roman »
288 pages (140x210) 17 euros
- Le Cherche Midi

Salab Guemriche

« Le 1er juillet 1962, le jour où l'Algérie entrait dans l'indépendance, Larbi entra dans le coma. »

La première phrase de ce roman pointe d'entrée le titre et la dimension tragique de l'histoire. Larbi, collégien de 16 ans, est victime d'un attentat « OAS ». Lorsqu'il se réveille, trente-trois jours plus tard, il ouvre les yeux sur une vision insolite, qui va le poursuivre toute sa vie. Une vie qui durera le temps du roman.

Des pages douloureuses d'où, cependant, la dérision et l'humour ne sont pas absents, composent ce « roman de l'indépendance » qui restait à écrire et que voici, enfin, au moment du 50^e anniversaire du déclenchement de la guerre (1^{er} novembre 1954).

Pour la première fois, un écrivain algérien fustige dans un roman les responsabilités du FLN dans le dramatique exode des pieds-noirs.

Journaliste et écrivain algérien vivant en France depuis 1976, Salah Guemriche a signé articles et tribunes dans *Libération*, *Courrier de l'Unesco*, *Le Monde*, *La Croix*. Il est l'auteur, entre autres ouvrages, de *L'Ami algérien*, récit avec Gérard Toblem (Lattès, 2003). *L'Homme de la première phrase* (Rivage/ Noir, 2000), *Un amour de djihad* (Balland, 1995).

Une haine imaginaire ?

La question du « nouvel antisémitisme »

Guillaume Weill-Raynal

La question du « nouvel antisémitisme » ne cesse, depuis quatre ans, d'occuper le débat et d'inquiéter, outre la communauté juive, toute la société française, désespérée par un phénomène inédit de violences survenues depuis l'automne 2000.

Cette situation exige, autant que les réactions nécessaires, des efforts d'appréciation rationnelle. Pourtant, des intellectuels de renom, secondés par des idéologues militants, se sont voués à des exégèses hallucinées et à un pur discours d'imprécation : ces violences ne seraient que la partie émergée d'un déferlement de

haine en passe de gangrener tout le corps social, la « France » se replacerait dans son supposé sillon antisémite.

Inlassablement ressassées, ces thèses ont acquis, aux yeux d'une large partie de la communauté juive, à bon droit hypersensible, un statut quasi « officiel ». Or, comme le démontre implacablement le présent ouvrage, elles sont fausses, bâties sur le néant et d'ordre fantasmagorique.

Le drame est qu'en entretenant ce mythe d'une haine antijuive sous-jacente, notamment dans le traitement du conflit israélo-palestinien par les grands médias, les apprentis sorciers font tout ce qu'il faut pour que la communauté juive, loin d'affronter les défis du contemporain, s'enlise dans une peur, voire un rejet de l'autre qui risque de lui faire perdre son âme.

Guillaume Weill-Raynal, avocat au barreau de Paris, a mené avec courage et résolution cette enquête « interdite »...

Gérard Noiriel

Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e - XX^e siècle). Discours publics, humiliations privées, Paris, Fayard, 2007.

Par Ariane Lantz

C'est à la lumière des combats actuels que Gérard Noiriel a entrepris d'analyser la

construction du modèle raciste et xénophobe qui commande les discours et les pratiques qui visent l'immigration. Dans ce livre d'histoire centré sur les politiques de la III^e République, nous retrouvons les procédés rhétoriques, les slogans, les « solutions » d'aujourd'hui et nous avons le sentiment d'un éternel retour des justifications « savantes ».

C'est que l'Etat démocratique ne donne pas seulement des droits aux citoyens mais aussi des prestations et des avantages dont sont exclus ceux qui habitent ici mais viennent d'ailleurs. La revendication nationaliste est l'autre face de la démocratie. Elle est d'autant plus prégnante que la III^e République est née avec la défaite de 1870.

Avec la diffusion accrue des idées dans l'espace public par la presse moderne, l'affaire Dreyfus a consolidé la construction proposée par Drumont. Tous les malheurs nationaux trouvent leur origine dans la présence et l'action délétères de ces « étrangers étrangers » : les Juifs sont dès lors constitués en un groupe social qui éveille tous les soupçons.

Ce modèle de l'antisémitisme moderne perdure sous ses deux formes, l'antisémitisme proprement dit et la méfiance devant l'immigration, le « problème de l'immigration ».

Tout antiracisme qui ne s'attache pas d'abord à la déconstruction de ce discours commun est condamné à l'échec.

Sembène Ousmane (1923-2007)

Propos recueillis par Evelyn Verlaque, responsable du Secteur Éducation

« L'ainé des anciens » du cinéma africain nous a quittés le 9 juin 2007. Écrivain et cinéaste militant, Sembène Ousmane a écrit son premier roman, « Le dockeur noir », à Marseille où il a séjourné de 1948 à 1960. Le festival « Miroirs et cinémas d'Afrique », qui se tient fin juin dans cette ville, lui rend hommage par un grand prix ouvert sur les droits de l'homme. Le MRAP 13 se félicite d'être membre du jury.

Nous avons rencontré Alain Castan, éditeur de « La courte échelle/éditions transit » (<http://courtechele.transit-over-blog.com>). La courte échelle a en effet édité, à l'automne 2006, une plaquette sur le long séjour de Sembène Ousmane à Marseille, ville où se sont affirmés ses engagements contre l'oppression coloniale et le racisme.

« Alain Castan, pourquoi vous intéressez-vous à l'oeuvre de Sembène Ousmane ? »

Les sujets traités par ses films sont importants dans l'actuel débat sur les séquelles du colonialisme en France. Ainsi La courte échelle a organisé une projection-débat de « Camp de Thiaroye », fiction très documentée sur un bataillon de tirailleurs sénégalais enrôlés dans l'armée française, pour se battre contre les Allemands. En 1944, parqués dans un camp, attendant leur démobilisation et leur solde, ils se sont

mutinés. 25 d'entre eux ont trouvé la mort dans la répression sanglante qui s'en est suivie. A l'issue de la projection certains spectateurs ont proposé un hommage à Sembène Ousmane, cinéaste.

« Comment se procurer ces films ? »

La Médiathèque des 3 mondes édite un coffret-hommage de 6 DVD, dont « Camp de Thiaroye » (1988, 148 mn, diola ou wolof, sous-titres en français). Le sixième DVD est un portrait du réalisateur où il donne son point de vue sur le cinéma et les politiques culturelles africaines. (Médiathèque des 3 mondes, 63 bis Rue Cardinal Lemoine, 75 005 Paris, 01 42 34 99 00, www.cine3mondes.com).

« Sembène Ousmane est connu aussi comme écrivain anticolonialiste. Pouvez-vous nous parler de son parcours ? »

Sembène Ousmane est né dans une famille de pêcheurs, en 1923, à Zighinchor en Casamance à 600 kilomètres de Dakar. Dans les années 1940, mobilisé au 6^e régiment d'artillerie, il prend conscience du phénomène colonial dont il ne cessera de témoigner dans son oeuvre à venir. Démobilisé en 1946, il soutient la grande grève des cheminots révoltés par des conditions de travail barbares lors de la construction de la ligne Bamako-Saint-Louis. Son célèbre roman « Les bouts de bois de Dieu », édité en 1960 aux Editions du livre contemporain, parle de ce mouvement social.

« Dans quelles conditions est-il venu à Marseille ? »

En 1948, à 25 ans, il s'embarque clandestinement sur le Hoggar. Embauché comme dockeur, vite remarqué par la CGT, dont il

devient membre du Conseil syndical des Ports et Docks, il participe à toutes les luttes, notamment contre les guerres de Corée et d'Indochine.

Il y avait très peu de dockers noirs à l'époque et ça n'a pas été facile pour lui. Le roman « Le dockeur noir », publié à compte d'auteur en 1956 par les éditions Debresse, révèle un désir passionné de justice. C'est un document de première main pour connaître la vie quotidienne du port, celle des travailleurs coloniaux en particulier... les cafés et les hôtels de Belsunce où ils se retrouvent. La dédicace est poignante : « Je dédie ce livre à ma mère, bien qu'elle ne sache pas lire. Penser qu'elle y promènera les doigts suffit à mon bonheur. »

« Il participe également aux activités du MRAP ? »

Oui, d'ailleurs Baya et Jacques Jurquet, militants du MRAP, présents lors d'une rencontre à l'Alcazar de Marseille, le 25 novembre 2006, ont évoqué cette importante période de sa vie, en pleine effervescence anticolonialiste.

« Pourquoi Sembène Ousmane est-il devenu cinéaste ? »

Pour mieux faire passer ses idées. Ses livres étaient ignorés de toute une population analphabète, à qui il voulait s'adresser, en Afrique et ailleurs.

Adhérent du parti communiste de 1950 à 1960 et porté très tôt à des responsabilités, il a rencontré des intellectuels membres ou proches du Parti et finalement est parti en URSS étudier le cinéma. Il signe son premier court métrage en 1963, « Borom Sarett » qui décrit le quotidien d'un charretier à Dakar. Trois ans plus



tard, « La Noire de... » est couronné par le prix Jean Vigo. C'est le premier long métrage produit et réalisé en Afrique noire.

« Aujourd'hui un prix Sembène Ousmane a été créé à Marseille en 2007 et décerné lors du festival « Miroirs et cinémas d'Afrique » à l'initiative de l'association Afriki Djigui Theatri. Quel film a-t-il récompensé ? »

Un documentaire très dur de Kal Touré « Victime de nos richesses » qui interroge sur la répression subie par les migrants sub-sahariens, face aux barbelés fermant l'accès à l'Europe. Ce prix est une manière de perpétuer le travail de Sembène Ousmane : éveiller les consciences, œuvrer à la justice.

Alain Castan, merci pour cet éclairage que chacun pourra compléter en s'adressant aux éditions La courte échelle/éditions transit, 4 rue Barbaroux, 13001 Marseille. courtechele@club-internet.fr. Rappelons aussi la possibilité de vous contacter pour une rencontre-débat animée par vous-même après projection de « Camp de Thiaroye ».

De Marignane à Ain Taya – 9-26 juin 2007

Un voyage pour l'amitié entre les peuples

Par Evelyne Verlaque

Commission éducation

Elles avaient minutieusement préparé leur mission en Algérie, souhaitant à la fois présenter, aux adultes, notre mouvement dans sa spécificité pugnace et sa soif d'égalité, tout en officialisant un projet éducatif sur le thème du dialogue interculturel, entre jeunes d'Algérie et de France.

Christiane Azam et Salika Soussi-Ventimiglia, ambassadrices du MRAP de Marignane, ont reçu l'aide efficace du consulat algérien de Marseille, de M. le consul SAIDI, et de M. CARA, directeur général d'Algérie Ferries qui ont oeuvré à l'aboutissement de notre projet et que nous remercions.

En Algérie, elles ont remis « 50 ans du MRAP : chronique d'un combat inachevé » et un album-jeunesse « *Le lion au Sénégal* » à leur interlocuteur, M. Rih, président de l'Assemblée populaire communale d'Ain Taya. Elles ont reçu avec grande fierté la cocarde des invités d'honneur de la ville.

Leur séjour, riche en rencontres culturelles, a satisfait son objectif : proposer des sujets d'échanges artistiques et citoyens entre enfants d'âge scolaire, de part et d'autre de la Méditerranée et aider ainsi à la création d'oeuvres conçues en parallèle.

L'école primaire Hassiba Ben Bouali d'Ain Taya

Les 250 écoliers, bien informés sur les possibilités d'un partenariat international, ont montré avec plaisir leurs travaux de l'année lors d'une journée exceptionnelle. Un goûter offert par le MRAP concourut à créer une ambiance chaleureuse entre tous les participants, adultes et écoliers.

Chants, danses en costumes traditionnels...

...exposition de travaux manuels « développement durable », réalisés avec des matériaux de récupération, dans un esprit à la fois artistique et éco-citoyen...

Nos ambassadrices ont pu apprécier la qualité des animations, témoins d'un travail d'information très volontaire qui a permis à l'école d'exposer au théâtre de

verdure d'Alger, établissement d'art et de culture. Un reportage photographique garde trace de ces moments vibrants de conviction, dont l'un a particulièrement touché le public: la récitation du poème « Liberté » de Paul Eluard.

Christiane et Salika ont offert, au nom du MRAP, livres, calculatrices, sacs à dos, tee-shirts, ainsi qu'un ordinateur, recueillis auprès de collectivités territoriales (Conseil général 13, Conseil régional PACA) ou généreusement fournis par des librairies marseillaises (Gibert, Les 3 Mages, Paidos, Parenthèses). Des dictionnaires de langue française, donnés par des élèves du Collège H. Bosco de Vitrolles équiperont la future bibliothèque. Le français, deuxième langue vivante, est en effet étudié six heures par semaine; les dictionnaires sont donc des outils indispensables, au point qu'il en faudrait encore une vingtaine pour satisfaire les besoins de l'école.



Un échange amical et citoyen, à consolider en 2008

Enfin, le MRAP 13 a fourni du matériel d'arts plastiques et de sport, nécessaire à de bonnes conditions de travail, pour une double initiative :

- La participation à un projet « citoyenneté dans le sport » avec écriture d'une charte du bien-vivre ensemble.
- L'implication dans le projet artistique « Les voyages de l'amitié entre les peuples ». Cette animation a vu le jour grâce à la complicité d'un plasticien, Eric Tournaire, et s'est déjà concrétisée par 4 albums-jeunesse édités par le comité de Vitrolles (13). Les six classes d'Ain Taya prendront désormais leur place dans cette aventure. Une exposition de dessins et un bel album à colorier devraient ainsi voir le jour en 2008 !

Racisme hors jeu :

Eduquer à la démocratie participative

Les sports contemporains sont miroirs des sociétés où ils se pratiquent, parfois tellement influencés par elles qu'ils en expriment, à la vue de tous, de regrettables dérives : corruption, inégalités, violences verbales et physiques, nationalisme exacerbé, racisme et xénophobie... Heureusement et à l'inverse, par leur diffusion et médiatisation exceptionnelles, les sports peuvent véhiculer des normes qui pèsent sur les rapports sociaux, devenant, si la volonté s'y emploie, des modèles éducatifs, culturels et humanistes. C'est cette dimension positive, école du civisme, qui nous intéresse particulièrement.

Les actions locales déjà tenues par nos comités ont toutes ciblé l'objectif d'une initiation à la démocratie participative : écriture de chartes de sportivité, formations anti-discriminations, colloque et table-ronde en partenariat très ouvert (clubs, centres de loisirs, Comité départemental olympique et sportif 13 et 40...).

Tourné vers la jeunesse et les adultes qui l'éduquent dans l'espace sportif, notre projet « Racisme hors jeu » développe des valeurs, comme loyauté et esprit d'équipe, qui servent dans la vie quotidienne

à mieux accueillir et respecter l'Autre, quel qu'il soit.

En ce sens, nous faisons particulièrement nôtre l'article 4 de la Charte européenne du sport :

« L'accès aux installations ou aux activités sportives sera assuré sans aucune distinction fondée sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. »

Par Evelyne Verlaque